



Assemblée générale

Cinquante-septième session

19^e séance plénière

Vendredi 20 septembre 2002, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kavan (République tchèque)

En l'absence du Président, Mme Jarbussynova (Kazakhstan), Vice-Présidente, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Allocution de Mme Sandra Pierantozzi, Vice-Présidente et Ministre de la santé de la République des Palaos

La Présidente par intérim (parle en anglais) :
L'Assemblée va maintenant entendre l'allocution de S. E. Mme Sandra Pierantozzi, Vice-Présidente et Ministre de la santé de la République des Palaos.

Mme Sandra Pierantozzi, Vice-Présidente et Ministre de la santé de la République des Palaos, est escortée à la tribune.

La Présidente par intérim (parle en anglais) :
C'est avec grand plaisir que j'accueille S. E. Mme Sandra Pierantozzi, Vice-Présidente et Ministre de la santé de la République des Palaos, et que je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Mme Pierantozzi (Palaos) (parle en anglais) :
Permettez-moi tout d'abord de féliciter M. Kavan de son élection à la présidence de l'Assemblée générale et de souhaiter la bienvenue, au nom de mon pays, au

Timor-Leste et à la Suisse pour leur admission au sein de la famille des nations.

Nous nous réunissons dans cette enceinte plus d'un an après les événements intolérables, ignobles du 11 septembre 2001. Le monde tente encore de saisir les implications des attaques sauvages et inhumaines qui ont eu lieu ici à New York ainsi qu'à Alexandrie, en Virginie. Étant donné le grand nombre de domaines dans lesquels les divers membres de cette organisation ont des intérêts divergents et souvent concurrents, nous pouvons être fiers et tirer espoir du fait que la solidarité qui s'est manifestée si clairement à l'Assemblée générale l'année dernière demeure aujourd'hui largement intacte. Les gouvernements du monde entier continuent de coopérer dans leurs efforts pour identifier, localiser et neutraliser les organisations terroristes et ceux qui sont prêts à aider et à assister ces organisations.

Malgré les restrictions liées à notre taille, à notre éloignement, à nos capacités limitées et à notre vulnérabilité économique, les Palaos se sont pleinement engagés à oeuvrer avec la communauté des nations pour venir à bout des terroristes et de leurs sympathisants. Nous avons procédé à des révisions draconiennes de nos lois afin de faciliter l'obtention d'informations sur les personnes et activités suspectes, le partage des informations avec d'autres juridictions, le blocage des transactions financières suspectes, la mise au point d'un régime pénal pour les crimes transnationaux, l'assimilation expresse des actes de

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



terreur à des délits dans notre système juridique national, et la simplification des procédures de saisie d'avoires et d'extradition afin de mieux coopérer avec nos camarades dans cette guerre contre le terrorisme.

Les limitations que j'ai mentionnées entravent toutefois nos efforts pour mettre pleinement en oeuvre ces lois. Malgré notre ferme volonté de soutenir la guerre mondiale contre le terrorisme, les Palaos, à l'instar d'un grand nombre de nations en développement, ne pourront pas participer réellement à cette campagne sans l'assistance des pays développés. En conséquence, voilà ce que les Palaos disent à ceux qui mènent le combat contre le terrorisme : « Donnez-nous, s'il vous plaît, les outils nécessaires pour apporter une contribution importante à cette lutte et notre soutien pratique à vos efforts ».

La grande majorité des nations restent unies dans leur désir de vaincre le terrorisme – et c'est là une raison d'espérer –, mais il y a également des raisons d'être préoccupés. Certaines nations semblent vaciller dans leur détermination de prendre des mesures concrètes pour empêcher les attaques terroristes, alors que d'autres ne semblent pas pleinement saisir les dynamiques nouvelles du monde né après le 11 septembre. Ceux qui ont soutenu ou approuvé les événements du 11 septembre se réjouissent lorsqu'ils entendent des Membres de notre Organisation dire qu'il convient d'attendre que l'on parvienne à un consensus avant d'agir pour éliminer les menaces crédibles à la stabilité nationale et internationale. De même, les terroristes et leurs sympathisants sont confortés dans leurs positions lorsqu'ils entendent les dirigeants faire appel aux vieilles formules pour expliquer comment faire face au terrorisme au lieu de parler de la manière d'éviter le prochain attentat. Rien ne plaît davantage aux forces de la terreur mondiale que d'entendre les membres de la coalition mondiale contre le terrorisme évoquer des réactions mesurées et concertées à la prochaine atrocité.

En fin de compte, il convient de dire que la possibilité d'une catastrophe est tellement grande que nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre la prochaine attaque. À cet égard, les Palaos appuient pleinement les États-Unis dans leur résolution d'agir à titre préventif pour empêcher de nouvelles attaques et pertes en vies humaines. L'idéal très louable de mener une action multilatérale et consensuelle est excellent, mais il ne saurait justifier, ou excuser, les pertes en vies humaines et la dégradation de la vie humaine qui

pourraient en résulter si l'on donne à ceux qui financent le terrorisme ou en attendent des bénéfices la possibilité de frapper les premiers, soit directement, soit par procuration. Les Palaos demandent en conséquence une fois de plus aux Membres de l'ONU de s'engager d'une seule voix à prévenir de nouvelles tragédies.

Comme nous l'avons déjà dit, nous pouvons tirer une certaine satisfaction du fait que la bonne volonté et la communauté de vues qui ont prévalu immédiatement après les attaques inhumaines de l'année dernière continuent d'exister dans une large mesure. Toutefois, les Palaos constatent que le récent Sommet mondial sur le développement durable a fait apparaître une volonté très insuffisante de faire face aux besoins en matière de développement de la grande majorité des nations. Le fait que les nations les plus importantes ne se soient pas réengagées à atteindre les objectifs du Sommet « Planète Terre » de Rio est tout aussi décevant. Pris ensemble, ces événements montrent que cette bonne volonté et cette solidarité semblent se limiter uniquement aux questions les plus préoccupantes pour le monde développé.

L'absence de progrès en ce qui concerne le développement durable indique aussi clairement que le monde développé continue de considérer les pays en développement, comme les Palaos, comme des pays qui sont membres de la communauté internationale uniquement pour la forme, plutôt que des partenaires viables. L'opinion que les pays développés semblent avoir actuellement des pays en développement est inacceptable et ne peut que conduire à davantage de troubles et d'instabilité à l'avenir.

Il est temps que la communauté de vues qui caractérise la lutte mondiale contre le terrorisme s'applique également à une campagne mondiale en faveur du développement durable. Il est temps de prendre des mesures positives pour contrer les effets de la mondialisation et corriger les déséquilibres technologiques qui ne font qu'élargir le fossé entre les pays développés et les pays en développement. Il est temps de prendre des mesures concrètes pour donner aux pays en développement les outils dont ils ont besoin pour gérer et accélérer leur propre développement, d'une façon qui permette de remplacer la dépendance de l'aide étrangère par la dépendance de l'industrie nationale. Il est temps de mettre en oeuvre des mesures pour mettre fin à la marginalisation des pays en développement dans la nouvelle économie

mondiale. À cet égard, les Palaos se félicitent de l'Initiative Koizumi qui est, malheureusement, l'un des rares résultats positifs du Sommet mondial pour le développement durable, et demandent à tous les pays développés Membres de l'ONU de mettre au point des initiatives similaires.

La position de certains Membres de l'ONU sur les questions fondamentales touchant l'environnement suggère également que la solidarité mondiale se limite aux domaines qui préoccupent les grandes puissances du monde développé. Les Membres de l'ONU qui ont joui et continuent de jouir des niveaux de vie les plus élevés l'ont fait et continuent de le faire aux dépens de la santé de l'environnement planétaire. Ils émettent d'énormes volumes de gaz et menacent l'existence des petits États insulaires comme les Palaos, plaçant leur confort au-dessus de notre survie. En même temps, ils demandent que nous appuyions leurs objectifs et leurs initiatives. Cela aussi est inacceptable.

Heureusement, la plus grande partie du monde développé, y compris les gouvernements des principales économies industrialisées du Japon et de l'Union européenne, a reconnu sa responsabilité et entériné la seule réponse viable aux effets néfastes actuels et toujours croissants des changements climatiques, à savoir le Protocole de Kyoto. Il est temps que les pays développés qui se sont soustraits à leurs responsabilités et qui ont rejeté le Protocole de Kyoto mettent fin à leur mépris impitoyable pour le sort des pays les plus vulnérables face aux effets néfastes des changements climatiques, admettent que le Protocole de Kyoto reste le seul premier pas efficace pour s'attaquer à l'échelle mondiale aux changements climatiques, et s'associent au nombreux groupe de pays qui se sont engagés, par le Protocole de Kyoto et depuis, à lutter contre les effets des changements climatiques.

Il est temps de tirer les leçons que nous devons à la lutte contre le terrorisme – leçons qui touchent l'importance fondamentale de travailler ensemble pour répondre à une menace commune, qui concernent l'interdépendance très réelle de toutes les nations et qui ont trait à la nécessité pour les nations d'établir un équilibre véritable entre les préoccupations mondiales et les intérêts de chacun – et d'appliquer ces leçons aux menaces liées aux changements climatiques et à la hausse du niveau des mers.

Dans les observations que j'ai faites aujourd'hui, j'ai insisté sur l'appui ferme des Palaos – dans certains cas, sur les exigences des Palaos – à une action mondiale afin de faire face aux principales menaces à la stabilité et aux progrès dans ce nouvel ordre mondial. C'est qu'il est devenu évident, comme jamais auparavant, que la participation la plus large possible à la réponse à ces menaces doit être encouragée, pour que l'on puisse trouver des solutions réelles et durables.

Compte tenu de ce qui précède, les Palaos doivent une fois de plus souligner la folie qu'est l'exclusion d'un partenaire potentiel dans les efforts de l'ONU pour relever les défis auxquels nous sommes maintenant confrontés et pour se préparer aux défis à venir. Une telle exclusion témoigne d'un manque de clairvoyance particulier dans le cas des activités de la communauté internationale, qui vont au-delà de la politique et qui abordent des préoccupations humaines fondamentales, comme la santé et l'éducation. Pour cette raison, les Palaos doivent de nouveau demander aux Membres de l'ONU d'accueillir la République de Chine à Taiwan dans cette Organisation. À tout le moins, les membres présents à cette séance devraient entériner la participation de la République de Chine à Taiwan à l'Organisation mondiale de la santé, à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, au Programme des Nations Unies pour le développement et à des organismes similaires conçus pour améliorer la condition humaine. On ne devrait pas permettre que la politique puisse à elle seule compromettre ou empêcher la mise en place d'un effort véritablement mondial pour atténuer les souffrances humaines et pour améliorer le sort de l'humanité.

Dans le domaine de la santé, j'ai pris la parole devant cet organe par le passé pour parler des effets néfastes de la consommation du tabac et de notre responsabilité de protéger nos jeunes contre la menace du tabagisme. Je prends à nouveau la parole devant l'Assemblée aujourd'hui pour lui demander d'exprimer son appui sans réserve à la convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, afin de combattre les maladies et les complications liées au tabac.

Tout au long de mon allocution, je suis revenu à plusieurs reprises sur l'idée de la sécurité. Je l'ai fait surtout parce que nous nous sentons moins en sécurité après les attentats monstrueux du 11 septembre 2001.

L'idée même de la sécurité a pris un nouveau sens. Notre compréhension collective du genre de coopération et d'intégration qui sont nécessaires pour garantir efficacement la sécurité a complètement changé. Toutefois, l'un des organes principaux chargés de traiter des questions de sécurité, le Conseil de sécurité, est demeuré le même. Cela est tout à fait injustifié. Dans ce nouvel environnement, il est temps de revoir la composition et les pouvoirs du Conseil de sécurité, d'examiner les moyens de le rendre à la fois plus accessible et plus responsable, et de trouver des façons d'accroître sa capacité de répondre d'une manière prompte, souple et efficace aux menaces à la paix qui ne manqueront pas de surgir à l'avenir.

Pour terminer, je voudrais confirmer à nouveau que les Palaos sont déterminés à participer aux efforts mondiaux pour relever les défis auxquels nous sommes tous confrontés. Les Palaos continueront de faire tout en leur pouvoir pour appuyer les réactions universelles face aux menaces à la paix et à la stabilité, en particulier les menaces à moyen et à long terme, comme les changements climatiques et la hausse du niveau des mers, et l'élargissement des écarts entre les pays développés et les pays en développement. Au nom du peuple et du Gouvernement de la République des Palaos, je demande à tous les Membres de cette grande Organisation de faire de même.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier la Vice-Présidente et Ministre de la santé de la République des Palaos pour la déclaration qu'elle vient de faire.

Mme Sandra Pierantozzi, Vice-Présidente et Ministre de la santé de la République des Palaos, est escortée de la tribune.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Louis Straker, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, du commerce et de la protection des consommateurs de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

M. Straker (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement et du peuple de Saint-Vincent-et-les Grenadines, j'ai le plaisir de transmettre mes sincères félicitations au Président Jan Kavan à l'occasion de son accession à la présidence de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale. Je voudrais également exprimer ma gratitude et mes remerciements au Président

sortant, M. Han Seung-soo, pour l'excellente manière dont il a dirigé les travaux de la cinquante-sixième session.

Je saisis également cette occasion pour saluer le dernier pays à accéder à l'Organisation – la Confédération suisse – et nous attendons l'admission du Timor-Leste dans cette famille des nations avant la fin de ce mois.

Je voudrais d'abord rendre hommage à cette Organisation des Nations Unies et à notre Secrétaire général, M. Kofi Annan. Depuis les attentats terroristes du 11 septembre 2001, le monde porte une nouvelle fois attention au rôle unique de l'ONU, comme jamais auparavant, au moment où les nations se sont rassemblées pour combattre le fléau du terrorisme. La semaine dernière, le Président Bush a mis à profit son discours devant cette instance pour invoquer l'aide spéciale et unique des Nations Unies dans le traitement des problèmes liés à l'Iraq. Le monde a poussé un soupir de soulagement lorsqu'il a appris la décision positive de l'Iraq de réadmettre sans conditions les inspecteurs des Nations Unies. Nous espérons que cette décision servira utilement à régler ce problème, qui aurait eu des conséquences imprévisibles pour le monde entier. De façon générale, nous appuyons l'approche collective des Nations Unies de préférence à un action unilatérale irréfléchie, prise par un ou deux États Membres.

Nous avons également noté les résultats tangibles de l'appui des Nations Unies au Timor-Leste dans sa lutte pour l'indépendance, et à l'Afghanistan dans sa lutte pour la libération, la paix et la stabilité.

Je dirais sans hésitation ni équivoque que le monde, aujourd'hui, a besoin de l'Organisation des Nations Unies comme jamais auparavant.

Ce qui retient notre attention à tous en ce moment, ce sont les activités associées à la guerre contre le terrorisme. Nous avons tous pris part à une commémoration solennelle des événements tragiques du 11 septembre, la semaine dernière, à l'occasion du premier anniversaire des attentats terroristes brutaux contre les États-Unis d'Amérique. Nous devons nous engager à tout faire pour que de tels événements ne se reproduisent jamais. Nous saluons le travail réalisé par le Comité contre le terrorisme, créé par les Nations Unies, pour assurer le respect de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité.

Saint-Vincent-et-les Grenadines a déjà contribué à cet effort en mettant en oeuvre une série de mesures qui visent à combattre le terrorisme et à coopérer à l'effort mondial. Nous reconnaissons les liens entre le terrorisme et les activités criminelles internationales telles que le trafic de drogues, le blanchiment d'argent et la criminalité organisée. Nous nous engageons à faire tout notre possible pour combattre ces menaces.

Comme de nombreux pays pauvres du monde, Saint-Vincent-et-les Grenadines est paralysé par la dette extérieure. Le poids de cette dette signifie que des domaines vitaux pour notre développement, tels que l'éducation, l'élimination de la pauvreté et le développement social, sont privés de ces ressources tellement nécessaires à la promotion de notre peuple.

La poursuite du développement durable occupe une place centrale dans les efforts de notre peuple pour s'assurer une vie meilleure. À cette fin, mon pays a fondé de grands espoirs sur la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique), et sur le Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg (Afrique du Sud). Si ces conférences ont permis de centrer l'attention sur l'urgence du programme de développement à réaliser et qu'un certain niveau de consensus a été atteint en ce qui concerne les mesures à prendre, nous devons déplorer l'hésitation de certains pays développés à donner une expression plus concrète à leurs engagements antérieurs.

Il ne suffira pas de se borner à reconnaître et énoncer clairement les problèmes. Des actes, et non des paroles, sont nécessaires pour changer la situation. Cela exige la volonté et les ressources voulues pour mettre en oeuvre les changements requis. Nous demandons donc à ces membres de la communauté internationale de concrétiser leurs promesses, en mettant en place les arrangements nécessaires et le financement qui nous permettront à tous de gérer les problèmes cruciaux de développement durable. Il faut rappeler à la communauté internationale son engagement de réaliser l'objectif des Nations Unies de 0,7 % du produit intérieur brut pour l'aide publique au développement.

Mon pays, comme d'autres dans les Caraïbes et en Afrique, est menacé par le fléau du VIH/sida. Mon pays a le deuxième taux de VIH/sida par habitant dans la Communauté des Caraïbes. Nous risquons de perdre toute une génération de jeunes en raison de cette

terrible maladie. Il nous manque des ressources pour le traitement et les soins nécessaires aux sujets touchés. Nous devons travailler ensemble – pays développés et pays en développement – pour éliminer ce fléau et d'autres maladies telles que le paludisme et la tuberculose. Nous devons être sûrs que le Fonds mondial de lutte contre ces maladies dispose des ressources nécessaires pour faire son travail efficacement.

Six ans après l'achèvement des négociations d'Uruguay et la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), mon pays a dû subir les ravages causés par les déséquilibres du pouvoir économique dans le monde. Les contraintes imposées par notre vulnérabilité et notre petite superficie doivent être maintenant évidentes pour tous. Alors que nous mobilisons nos ressources humaines limitées pour nous engager dans des négociations à trois niveaux distincts et séparés – l'OMC, l'Union européenne, et la Zone de libre-échange des Amériques – nous demandons que l'on reconnaisse la nécessité de faire preuve de souplesse dans les accords commerciaux à l'égard des pays tels que le mien. Nous voudrions également voir une évaluation réaliste du traitement spécial et différentiel dans l'architecture en place des échanges mondiaux et des accords économiques. Notre capacité de survivre sera effectivement compromise s'il n'y a pas de souplesse dans ces négociations.

Nous saluons le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Nous félicitons les pays africains qui se sont associés pour créer cette nouvelle initiative audacieuse et imaginative. L'Afrique a besoin de l'aide de l'ONU et en particulier des pays donateurs, mais l'Afrique a aussi besoin de s'aider elle-même en s'engageant en faveur de la paix, de la démocratie et de la bonne gouvernance, laquelle exige l'élimination de la corruption dans la vie publique. Nous saluons les efforts qui sont faits pour mettre fin aux troubles et aux guerres, et pour créer un climat de stabilité et de paix en Angola, en Sierra Leone, au Soudan et en République démocratique du Congo.

Dans le contexte international, nous sommes troublés par la nature généralisée et corrosive de la corruption dans la vie publique de nombreux pays. Ses effets dans les pays en développement sont encore plus graves. La corruption déforme l'économie de ces pays, puisque des ressources sont prises aux pauvres et données aux riches. Dans le cadre de sa guerre contre la corruption dans la vie publique, mon pays a

récemment ratifié la Convention contre la corruption de l'Organisation des États américains, aux termes de laquelle sont demandées notamment la criminalisation de l'enrichissement illicite des fonctionnaires et une législation favorisant l'intégrité, qui exigent de certains fonctionnaires une déclaration de leurs avoirs.

Je suggère humblement que l'ONU reconnaisse la généralisation de la corruption dans la vie publique et les dommages qu'elle entraîne, et prenne des mesures pour approuver et promouvoir une convention des Nations Unies destinée à lutter contre la corruption. Saint-Vincent-et-les Grenadines a des relations très particulières et avantageuses avec la République de Chine à Taiwan, que nous apprécions. Cela met à l'épreuve notre amitié, notre loyauté, nos liens de réciprocité et nos valeurs communes. La République de Chine à Taiwan, la dix-septième économie du monde, compte 23 millions d'habitants et a accompli des pas de géant en quelques années pour devenir l'un des pays les plus économiquement avancés d'Extrême-Orient. Il applique et encourage les droits de l'homme, et il a un gouvernement qui a été démocratiquement élu par ses citoyens exprimant librement leur volonté, sans aucune restriction.

Nous appuyons fermement les droits de Taiwan à devenir Membre de ce corps de nations. Nous ne pouvons comprendre comment l'exclusion de Taiwan, qui est un pays épris de paix, responsable, démocratique et progressiste, peut être acceptée par la conscience collective des États Membres de l'ONU. L'ONU a un rôle à jouer dans les relations entre Taiwan et la République populaire de Chine. Il s'agit de faciliter ce rôle en fournissant une enceinte pour la réconciliation et le rapprochement entre les deux parties. Mais je ne saurais trop insister là-dessus : l'ONU ne peut jouer ce rôle si elle continue d'exclure Taiwan. Nous allons continuer d'appuyer les aspirations légitimes des 23 millions d'habitants de Taiwan qui sont privés de voix dans cette Assemblée et qui souhaitent devenir membres de cet organe et de ses institutions, conformément au principe d'universalité de l'ONU.

Le Gouvernement et le peuple de Saint-Vincent-et-les Grenadines sont également unis par des liens d'amitié au Gouvernement et au peuple cubains. Nous appuyons l'appel mondial, tel qu'il a été exprimé dans les résolutions de l'ONU, à mettre un terme à l'embargo économique, commercial et financier imposé par les États-Unis à Cuba, il y a environ 42 ans.

En fait, un appel semblable a été lancé par le Congrès des États-Unis, de façon à faciliter la liberté de mouvement des citoyens américains désirant se rendre à Cuba.

Nous soutenons le droit des peuples à l'auto-détermination, principe très cher à notre peuple et à notre gouvernement. Il est très incorrect et inacceptable, pour la vaste majorité des nations du monde, qu'un seul pays impose de telles souffrances à un autre, en l'absence de toute justification. Nous appelons les États-Unis à écouter ses propres citoyens, représentés par le Congrès, ainsi que le reste du monde, et à engager avec Cuba un dialogue nourri pour l'avantage réciproque des deux pays.

Au cours de l'année écoulée, nous avons été témoins, avec une préoccupation croissante, d'une escalade de la tension et de la violence au Moyen-Orient. Nous sommes sensibles au fait que les efforts destinés à éliminer le terrorisme international n'ont fait que rendre plus difficiles le relâchement des tensions et le règlement des problèmes au Moyen-Orient. Nous appuyons le plan prévoyant deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, tant par l'un et l'autre que par la communauté internationale. Une fois de plus, nous appelons les deux parties à respecter les diverses résolutions du Conseil de sécurité au sujet de ce litige. Nous appuyons les efforts déployés par le « quatuor » et l'appelons à poursuivre ses efforts, destinés à établir la paix sans plus tarder. Il a notre appui sans réserve. En attendant, nous appelons à faire preuve de modération et de bon sens dans la recherche d'une solution globale au problème. Nous rappelons à toutes les parties que la meilleure utilisation du pouvoir, c'est la modération dans l'utilisation de ce pouvoir. Nous exhortons la communauté mondiale à faire en sorte que toutes les résolutions de l'ONU soient appliquées équitablement et de la même façon pour tous les États en conflit dans la région, et d'éviter les apparences d'application sélective, capricieuse ou arbitraire, lorsque cela sert l'intérêt de certains États.

En Asie du Sud, nous avons la certitude qu'il y aura une baisse des tensions dans le conflit du Cachemire. Les risques et les dangers seraient trop grands pour le monde entier si les deux grands pays qui sont parties à ce conflit se lançaient dans une guerre généralisée, recourant aux armes nucléaires.

Nous appuyons tout effort destiné à revitaliser l'activité de l'Assemblée générale de façon à ce que son énergie collective et sa sagesse puissent, une fois de plus, dissiper les tensions les plus graves qui affectent la communauté internationale. L'Assemblée générale a besoin d'être plus dynamique afin de refléter la volonté de tous ses États Membres. Nous appuyons également la nécessité d'une réforme du Conseil de sécurité pour prendre acte de la situation du monde telle qu'elle est aujourd'hui, et non pas d'après les normes du lendemain de la Deuxième Guerre mondiale. Nous appuyons pleinement l'appel à une augmentation du nombre de membres au Conseil de sécurité et nous oeuvrons en faveur d'une participation plus significative des pays en développement au Conseil de sécurité, afin de refléter ainsi le caractère universel de l'ONU.

Mon pays est un petit pays insulaire en développement. En tant que tel, nous sommes extrêmement vulnérables aux chocs économiques et physiques. Nous nous réjouissons de la reconnaissance accordée aux problèmes particuliers des petits pays insulaires en développement dans le bilan final du Sommet mondial pour le développement durable, et nous tablons sur un progrès réel dans la mise en application du Programme d'action de la Barbade, jusqu'à la Conférence de Maurice en 2004. Dans notre région et dans nos océans, nous continuons de faire face à la menace, constituée par le passage dans nos eaux de déchets nucléaires dangereux. La communauté internationale doit comprendre à quel point nos écosystèmes sont fragiles. Nous devons réduire le risque en cessant cette pratique, et nous appelons par conséquent les parties coupables à respecter la mer des Caraïbes en tant que zone spéciale de développement économique dans le contexte du développement durable.

J'aimerais saisir cette occasion pour cibler nos efforts sur la sensibilité croissante, au sein de la communauté internationale, aux préoccupations des petits pays insulaires en développement. Notre perspective s'inspire de notre histoire et de nos expériences. Les défis que nous devons relever dans le monde d'interdépendance croissante qui est le nôtre, ainsi que dans le contexte de la libéralisation des échanges, sont multiples. Nous lançons un appel à nous apporter une considération particulière, faute de quoi nous risquons de devenir totalement exclus. Les aspirations de notre peuple sont les mêmes que celles

des autres peuples. Nous aspirons à la paix, à la stabilité, à la démocratie, au respect des droits de l'homme et au relèvement économique et social. Nous avons l'intention de travailler durement pour réaliser ces objectifs. Nos peuples sont passés par l'esclavage, le travail forcé, le colonialisme et l'impérialisme, et nous avons survécu. Avec l'appui et la bonne volonté des pays donateurs, et avec notre dur labeur et l'aide du Tout-Puissant, nous avons l'intention de réussir.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Ilir Meta, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères d'Albanie.

M. Meta (Albanie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, permettez-moi de transmettre mes meilleurs vœux de succès à M. Kavan pour son élection à la présidence de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale et de féliciter également son prédécesseur, M. Han Seung-soo, pour avoir présidé avec compétence les débats de la dernière session. De même, je saisis cette occasion pour saluer la Confédération suisse et le Timor-Leste pour leur admission à l'ONU. Je voudrais également saluer le retour des États-Unis d'Amérique à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, où nous voyons un événement important qui contribuera de façon positive aux activités futures de l'Organisation.

Au cours de l'année, l'Albanie a connu une évolution positive de la situation dans les domaines politique, institutionnel et socioéconomique. Le nouveau climat de dialogue qui prévaut depuis peu sur la scène politique albanaise encourage les réformes visant à accélérer l'intégration du pays aux structures euro-atlantiques. La stabilité politique et sociale du pays se renforce, créant ainsi les conditions d'une évolution positive dans tous les domaines. Les améliorations continues des normes démocratiques qui caractérisent aujourd'hui la société albanaise résultent des réformes entreprises pour renforcer l'état de droit et la création des nouvelles institutions démocratiques.

Dans le processus de mise en oeuvre des engagements contenus dans la Déclaration du Sommet du Millénaire, le Gouvernement albanaise adopte les mesures nécessaires pour inclure les objectifs de développement du millénaire dans ses objectifs de développement nationaux. La stratégie nationale de développement économique et social, récemment mise

au point par le Gouvernement albanais avec l'appui de la Banque mondiale, a dûment adapté les indicateurs de développement dans divers domaines aux objectifs de développement du millénaire. Nous avons la volonté politique de continuer sur le chemin long et difficile de l'application de ces objectifs. Nous estimons qu'il s'agit d'un processus indispensable au développement durable du pays. L'Albanie a déjà soumis son rapport sur l'état d'application des objectifs de développement du millénaire.

Conformément à ces buts déclarés, le Gouvernement albanais lance une vaste campagne qui vise l'administration publique, la société civile et l'ensemble de l'opinion publique albanaise, afin de les sensibiliser davantage au rôle qu'elles jouent dans la mise en oeuvre de ces objectifs. Nous apprécions beaucoup la coopération et l'appui du Secrétariat, du Département des affaires économiques et sociales et des autres institutions spécialisées des Nations Unies dans la mise en oeuvre de ces objectifs.

Le Gouvernement albanais a récemment lancé une action globale contre le phénomène du trafic illicite, de la contrebande, de la corruption et de l'abus de pouvoir. À la croisée entre l'Est et l'Ouest, le territoire albanais a été un lieu de prédilection pour les activités criminelles tant locales qu'internationales et a été exploité comme point de passage pour la traite des êtres humains, le trafic des stupéfiants, des armes et des marchandises. Les crises et les conflits que notre région a connus ont accru cet intérêt. Dans son combat, le Gouvernement albanais a pris l'engagement concret de mettre fin à toutes les formes, humaines et autres, du trafic qui traverse son territoire ou en provient en châtiant sévèrement ceux qui l'organisent avec toute la rigueur de la loi et en éliminant les causes qui créent les conditions d'un tel phénomène.

La stabilité politique intérieure a également connu une évolution très positive. L'élection présidentielle récente, qui s'est déroulée pour la première fois avec le consensus large de tous les partis parlementaires, contribue davantage à cette stabilité. Les réformes globales que nous entreprenons ont eu pour référence les normes des pays occidentaux les plus développés. Le but ultime est l'intégration de l'Albanie aux structures euro-atlantiques. L'admission à l'Union européenne a toujours été un objectif majeur de mon pays. L'ouverture attendue cet automne des négociations sur l'Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne sera la

meilleure forme d'encouragement aux réformes globales entreprises en Albanie. L'ensemble de l'échiquier politique albanais, notamment le Gouvernement et l'opposition, est attaché à la réalisation de cet objectif.

L'Albanie accorde une attention particulière à la dimension atlantique de cette intégration. Notre ambition d'être admis en tant que membre à part entière de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) cadre avec l'intérêt stratégique de l'OTAN pour le renforcement de la paix et de la stabilité en Europe du Sud-Est. Nous sommes convaincus que plus l'extension géographique de cette Organisation sera vaste, plus la paix et la sécurité internationales seront sûres. Nous espérons que le partenariat actuel et fructueux entre l'Albanie et l'OTAN sera consacré et encouragé au sommet de Prague.

Au cours des dernières années, la région de l'Europe du Sud-Est a connu de nouveaux changements positifs. La nouvelle mentalité libérale s'enracine solidement dans les consciences des citoyens de nos sociétés. Nous sommes persuadés que cette partie de l'Europe fera bientôt partie de l'avenir européen commun. Mais il est regrettable que les traces de la xénophobie et du nationalisme poussés à l'extrême, qui subsistent, nous rappellent le long chemin à parcourir avant de pouvoir échapper au passé et instaurer une démocratie véritable dans notre région. L'Albanie est fermement convaincue de la nécessité de renforcer la coopération régionale sur la base des principes des relations amicales et de bon voisinage, du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale et de la protection des droits et des libertés humains.

L'Albanie a apporté une contribution précieuse et reconnue, au niveau international, au renforcement de la paix et de la stabilité dans la région. Fermement convaincus que la stabilité intérieure de l'Albanie est essentielle pour la stabilité des autres pays voisins de la région, et après avoir achevé nos tâches au pays, nous nous sommes efforcés de promouvoir, dans l'ensemble de la région, la philosophie de la coexistence et de la tolérance au lieu de celle de la haine et des différends interethniques et religieux. Forte de sa vision tournée vers l'avenir, l'Albanie a réalisé d'importants progrès vers l'intégration régionale des pays de l'Europe du Sud-Est sur la base du modèle de l'Union européenne. Nous sommes convaincus que ce modèle de réconciliation et de coopération, conçu et mis en oeuvre après la deuxième guerre mondiale, est celui

que les Balkans devraient adopter et appliquer avec courage en laissant derrière eux leurs sanglants conflits interethniques.

Dans le contexte de la coopération et de l'intégration, la libre circulation des personnes, des marchandises et des capitaux dans l'ensemble de la région devrait devenir une réalité tangible pour nos pays et leurs citoyens. Nous devons prendre conscience que ce que nous avons en commun aujourd'hui et ce que nous aurons en commun à l'avenir sera plus important que l'héritage amer des différends passés. C'est la philosophie qui commande de construire sur des valeurs communes pour un avenir commun.

Comme l'a déclaré il y a deux jours au Kosovo Chris Patten, membre de la Commission européenne chargé des relations extérieures, le Kosovo a connu d'importants bouleversements qui n'auraient pas pu être prévus il y a trois ans. La mise en place d'institutions démocratiques autonomes au Kosovo représente un succès remarquable pour le peuple du Kosovo et pour les organisations internationales sous la direction de l'ONU. Le fonctionnement normal de ces institutions, avec la participation et la représentation de tous ses citoyens, créera les conditions nécessaires à une normalisation plus poussée de la vie politique, économique et sociale au Kosovo.

Nous sommes convaincus que les élections locales qui auront lieu en octobre se dérouleront dans le plein respect des normes internationales et contribueront davantage à la consolidation des institutions, à la démocratisation et à l'eupéanisation du Kosovo.

Le Gouvernement albanais se félicite de la coopération entre la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo et les institutions élues kosovars. Nous sommes convaincus que ces liens se renforceront davantage à l'avenir pour le bien de tous les citoyens du Kosovo.

L'Albanie souscrit à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité ainsi qu'aux efforts et aux engagements du Représentant spécial du Secrétaire général au Kosovo, M. Michael Steiner.

L'Albanie considère les relations avec le Kosovo dans une perspective beaucoup plus large de stabilité, de coopération et d'intégration. L'Albanie encourage et appuie un Kosovo stable et durable en tant qu'élément constructif et complémentaire de la stabilité et de

l'intégration de la région. Cela signifie que le Kosovo devrait faire preuve d'ouverture dans ses relations tant avec l'Albanie qu'avec la Serbie et tous les autres pays de la région. L'Albanie considère l'avenir du Kosovo dans la perspective des processus d'intégration régionale et européenne. Cet avenir exige des normes démocratiques telles que la consolidation des institutions démocratiques, le renforcement de l'État de droit, le retour des Serbes et le fonctionnement normal d'une société pluriethnique.

Le statut futur du Kosovo doit satisfaire simultanément à un certain nombre d'éléments et de principes, dont le droit de tous ses citoyens de s'exprimer sur ces questions et d'autres, quelle que soit leur origine ethnique; la volonté de la communauté internationale; et la nécessité d'assurer la stabilité du Kosovo et de la région. Le statut du Kosovo dépend de sa stabilité.

Conformément à sa vision à long terme de coopération régionale et d'intégration européenne, l'Albanie s'est engagée à développer ses relations avec la République fédérale de Yougoslavie. Ces relations diplomatiques, qui se sont récemment améliorées pour passer au niveau des ambassadeurs, et l'initiative prise par l'Albanie d'un certain nombre d'accords bilatéraux sont des exemples concrets de cet engagement.

Nous nous félicitons des élections démocratiques récentes dans la vallée de Precevo et nous sommes fermement convaincus que ces élections contribueront au renforcement de la stabilité dans la région. L'intégration des Albanais à tous les niveaux dans l'administrations centrale et locale, et la protection et le respect de leurs droits, ne manqueront pas d'entraîner une amélioration de la situation dans cette zone, en Serbie et dans l'ensemble de la région.

Le Gouvernement albanais s'intéresse à établir des relations de coopération et de bon voisinage avec l'ex-République yougoslave de Macédoine. Nous nous félicitons des élections démocratiques récemment tenues dans ce pays et nous attendons avec intérêt la mise en place rapide d'un gouvernement stable et durable qui aurait pour objectif principal la pleine mise en oeuvre de l'Accord d'Ohrid, condition fondamentale du maintien de la paix, de la stabilité et de la démocratie et de la poursuite des réformes dans cette république voisine.

Les processus d'intégration européenne ont permis à l'Albanie et aux autres pays d'Europe du Sud-

Est de mieux comprendre le rôle et l'importance des organisations et des initiatives régionales. Ce sont là des instruments efficaces qui rapprochent les pays non seulement sur le plan de la coopération politique, mais qui mêlent étroitement également leurs intérêts dans de nombreux domaines tels que le commerce le transport, la culture et l'éducation.

La lutte contre le crime organisé constitue une autre dimension de cette coopération. En mars l'Albanie a conclu avec succès sa présidence du Processus de coopération de l'Europe du Sud-Est, et en avril, elle a assumé la présidence de la Coopération économique de la Mer noire. Nous sommes persuadés que lors de la réunion des Ministres des affaires étrangères des États membres du processus de coopération économique de la mer Noire, les pays qui doit se tenir à Tirana en octobre, les pays participants confirmeront à nouveau qu'ils sont prêts à renforcer leur coopération politique et économique et à la concrétiser dans des programmes et des projets.

Un an après les attaques terroristes du 11 septembre 2001, nous ressentons encore dans nos coeurs la douleur engendrée par la perte de vies innocentes. Pour remédier au danger que courent la paix, la liberté et les valeurs démocratiques – problème auquel sont confrontés tous les pays membres des Nations Unies –, il faut présenter un front uni. Le terrorisme est devenu notre ennemi commun et aucun d'entre nous n'en est à l'abri. Néanmoins, notre détermination à lutter contre cet ennemi est inébranlable et nous avons ainsi la possibilité de bâtir un monde plus sûr et plus pacifique.

L'Albanie a été parmi les premiers pays à s'associer à la coalition internationale contre le terrorisme. Cette année, conformément à la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, l'Albanie a pris des mesures législatives, exécutives et administratives afin de lutter contre ce phénomène. À présent, l'Albanie dispose d'un cadre juridique complet qui permet de prévenir les actes de terrorisme éventuels ainsi que d'enquêter sur ces actes et de les sanctionner. Nous agissons de même face aux personnes qui sont liées à ces actes ou qui les appuient. L'Albanie est devenue Partie aux 12 Conventions des Nations Unies liées à la lutte contre le terrorisme. Le Gouvernement albanais a également pris des mesures pour mettre en place et renforcer certaines structures d'État afin de prévenir et de lutter contre le terrorisme. Ces structures

sont également chargées d'apporter une coopération totale au niveau international, et elles en sont capables.

L'Albanie a appuyé les activités de la Mission de maintien de la paix des Nations Unies en Afghanistan et fournit actuellement un contingent à cette mission.

Nous avons suivi avec beaucoup de préoccupation les événements au Moyen-Orient et la menace que le régime de Saddam Hussein constitue pour la sécurité, la paix et la solidarité mondiale face au terrorisme d'État. Le Gouvernement albanais réaffirme sa position, qui exige le plein respect par l'Iraq des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Toute hésitation ou indécision en ce qui concerne l'application des décisions et des résolutions des Nations Unies relatives à l'Iraq seraient un défi à la communauté internationale et pourraient entraîner de graves conséquences pour la paix et la sécurité mondiales. Nous sommes convaincus que, comme l'a dit le Président Bush dans cette même salle il y a quelques jours, nous ne pouvons pas rester inactifs alors que les dangers s'accumulent. Nous devons nous battre pour notre sécurité et pour les droits et les espoirs permanents de l'humanité.

De concert avec la communauté internationale, le Gouvernement albanais suit avec préoccupation l'escalade du conflit israélo-palestinien. Notre position est qu'il est possible de trouver à ce conflit une solution qui apportera une paix durable. L'Albanie se félicite des mesures prises par la communauté internationale pour amener la paix et la stabilité au Moyen-Orient et elle se déclare convaincue que les deux parties au conflit s'associeront à la communauté internationale dans ses efforts pour trouver une solution permanente au conflit.

Notre région est confrontée à de nombreux défis que ses pays doivent affronter ensemble. L'ONU a un rôle important à jouer pour grouper les efforts déployés par les différents Membres afin de créer les synergies nécessaires pour faire face à ces défis. Les conflits armés, le terrorisme et le crime international organisé, la pauvreté, la violation des droits de l'homme, les maladies contagieuses, les catastrophes naturelles et la pollution de l'environnement sont des problèmes qui exigent non seulement un engagement de la part de tous nos pays, mais aussi des mesures conjointes coordonnées et efficaces de la part des Nations Unies, basées sur les principes de la Charte. Les Nations Unies doivent renforcer leur rôle de prévention et de

règlement des conflits et assurer la paix et la stabilité. À cet égard, la coopération avec les organisations régionales de sécurité devrait se poursuivre sur la base des excellents exemples du passé. Pour encourager la paix et le développement, l'ONU doit utiliser de façon plus efficace les ressources financières dont elle dispose de façon à mieux les gérer, mais aussi de façon à adapter ses projets et ses programmes aux besoins particuliers des pays bénéficiaires.

Le Gouvernement albanais salue et appuie les efforts déployés par le Secrétaire général pour réformer l'Organisation et en renforcer ainsi l'efficacité.

Je saisis cette occasion pour remercier également le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, le Programme des Nations Unies pour le développement et les autres institutions spécialisées de l'Organisation de leurs efforts pour aider le Gouvernement albanais à mettre en oeuvre ses programmes et projets de développement.

Je voudrais souligner que cette année est une année particulière pour l'Organisation des Nations Unies. De nombreuses manifestations se sont tenues sur des questions importantes comme les droits de l'enfant, l'alimentation, la lutte contre la pauvreté, le vieillissement des populations et la protection de l'environnement. L'Albanie a apporté son concours à ces événements. À cette occasion et au nom du Gouvernement albanais, je voudrais rendre hommage aux initiatives et aux résultats du Sommet pour le développement durable, qui s'est tenu à Johannesburg il y a quelques jours. Nous sommes convaincus que les engagements pris par nos pays dans le cadre de ces initiatives se matérialiseront bientôt dans des efforts collectifs visant à créer un monde meilleur pour tous.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Elvin Nimrod, Ministre des affaires étrangères et du commerce international de la Grenade.

M. Nimrod (Grenade) (*parle en anglais*) : Ma délégation félicite M. Jan Kavan à l'occasion de son élection à la présidence de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale. Nous remercions aussi son prédécesseur, M. Han Seung-soo, pour la manière efficace dont il a dirigé les travaux de la cinquante-sixième session. Nous rendons également hommage au Secrétaire général pour sa direction progressiste et éclairée.

Par ailleurs, nous accueillons chaleureusement la Suisse au sein de la famille des nations, et nous attendons avec plaisir l'admission du Timor-Leste.

Lorsque la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale a été convoquée il y a un an, des ondes de choc se faisaient sentir à travers les États-Unis et partout dans le monde à la suite des événements traumatisants et cataclysmiques du 11 septembre. Les pensées et les prières de mon pays continuent d'accompagner le peuple des États-Unis, et en particulier ceux qui ont subi des pertes irréparables. Alors que le rideau se lève sur la cinquante-septième session de l'Assemblée générale, il est manifeste que certains nuages sombres se sont dissipés grâce à la solidarité de la communauté internationale qui s'est mobilisée pour prévenir des attaques terroristes infâmes et odieuses de ce genre.

Néanmoins, il nous faut être vigilants, comme l'a démontré le Comité contre le terrorisme créé pour surveiller la mise en oeuvre de la résolution historique du Conseil de sécurité 1373 (2001). La Grenade a apporté son plein soutien à cette résolution en affectant ses maigres ressources financières et humaines à la mise en oeuvre des mesures de sécurité et des nouvelles stratégies en matière de contre-terrorisme, notamment en rendant sa législation nationale conforme aux dispositions de cette résolution.

À cet égard, nous demandons une assistance aux partenaires qui veulent bien la prêter dans la lutte contre le terrorisme et contre le commerce de stupéfiants et de substances psychotropes qui l'accompagne et qui traverse notre région via la mer des Caraïbes. Cet espace maritime doit être préservé en tant que zone de paix, dans le cadre du développement durable, et il doit être préservé aussi de la pollution et des déchets nucléaires.

Le débat général a lieu dans l'ombre persistante du 11 septembre, qui a eu un impact négatif sur l'économie mondiale et sur la situation sociale dans les pays développés. Toutefois, l'onde de choc a touché, bien plus profondément, les petits États en développement comme le mien. L'industrie du tourisme tout particulièrement a été affectée, alors que c'est une source très importante de rentrée de devises. Les flux de touristes par air et par mer se sont nettement réduits à cause de l'accroissement des mesures de sécurité dans le transport international et, bien sûr, de la peur fort naturelle de voyager. Les

pertes de revenu dans le tourisme affectent l'industrie hôtelière, l'emploi, les transports, le secteur bancaire, l'agriculture, ainsi que les autres activités touristiques qui permettent de soutenir l'économie du pays.

Le second secteur le plus touché est le commerce. La sagesse des économistes veut que les pays pauvres en développement sortent de la pauvreté par la croissance. Le commerce offre le plus grand espoir, parce que c'est le moteur de la croissance et du développement.

De nombreux produits en provenance des pays en développement font face à des obstacles sans précédent pour pénétrer les marchés des pays riches développés. À cet égard, la diminution du commerce, en particulier celui des produits primaires, a un effet direct sur la capacité des pays en développement d'importer des biens essentiels au développement. Selon le Directeur général du Fonds monétaire international M. Horst Kohler, le véritable test de la crédibilité des efforts des pays riches pour lutter contre la pauvreté sera leur volonté d'ouvrir leurs marchés et d'éliminer les subventions qui faussent le commerce, dans les domaines où les pays en développement ont un avantage comparatif, comme l'agriculture, les produits alimentaires, le textile, l'habillement et l'industrie légère.

La Grenade comprend parfaitement le rôle déterminant que joue le commerce international dans l'allègement de la pauvreté. Toutefois, élargir leur accès aux marchés est une nécessité pour le développement des petits États. En conséquence, nous réitérons notre appel aux États développés à faire des efforts concertés pour réduire les barrières et les tarifs, qui empêchent les pays en développement les plus pauvres de participer pleinement à l'économie mondiale.

Les événements du 11 septembre ont exacerbé davantage l'inégalité entre les pays développés et les pays en développement en tant que partenaires commerciaux dans le libre jeu des forces du marché. Selon le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le problème est de rendre le système commercial multilatéral plus favorable au développement.

Aujourd'hui plus que jamais, les préoccupations des pays en développement, énoncées à la troisième session de l'Organisation mondiale du commerce à Seattle, et réaffirmées à la quatrième Conférence

ministérielle de l'OMC à Doha, devraient figurer en tête de l'ordre du jour de la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement. La Déclaration ministérielle de Doha, adoptée en novembre 2001, a réaffirmé, en son paragraphe 3, la nécessité d'un traitement spécial et différencié :

« Nous reconnaissons la vulnérabilité particulière des pays les moins avancés ... Nous sommes déterminés ... à améliorer leur participation effective au système commercial multilatéral. »
(TRADE/2002/1, p. 9-10)

À la Grenade, nos importations ont décliné de 10,9 % en 2001, après une augmentation de 20 % l'année précédente. Nos exportations ont accusé des chiffres encore plus bas, du fait d'une réduction de 24 % en 2001, contre une augmentation de 13 % l'année précédente. L'impact sur notre taux de croissance ne s'est pas fait attendre. L'économie a crû de 3,4 % en 2001, contre 6,6 % en 2000.

La pandémie du VIH/sida a jeté une ombre sur l'ordre du jour mondial de l'Assemblée générale de l'ONU. Le VIH/sida est devenu non seulement une pandémie sur le plan sanitaire, mais aussi une menace au développement de la paix et de la sécurité internationales. Cette maladie représente une urgence mondiale, car elle touche tous les pays du monde; aucun pays n'est à l'abri. L'Organisation panaméricaine de la santé a communiqué qu'environ 2,8 millions de personnes étaient touchées par le virus du sida sur l'ensemble du continent américain, dont 420 000 dans les Caraïbes. Les Caraïbes viennent juste après l'Afrique subsaharienne pour le nombre de cas et le taux de mortalité.

Le VIH/sida draine les maigres ressources des économies des pays pauvres, comme celle de la Grenade, dont les revenus ont encore subi un impact négatif du fait des événements terribles de l'année dernière. Les Caraïbes doivent affronter un grave problème lié à cette maladie, et il est impossible pour nos petits pays d'éliminer les ravages causés par le VIH/sida sans un apport massif de ressources.

La région des Caraïbes a un besoin urgent de ressources financières et humaines pour l'éducation, la délivrance de conseils en matière de mesures préventives et de traitement, notamment pour les maladies opportunistes telles que la tuberculose. Enfin, le plus grand problème est d'obtenir des médicaments et d'être en mesure de les acheter.

Nous nous félicitons de la création, en 2002, du Fonds mondial pour la santé et la lutte contre le sida, et la lutte contre la tuberculose et le paludisme. Nous sommes aussi reconnaissants aux bureaux des représentants de l'Organisation panaméricaine de la santé et de l'Organisation mondiale de la santé de leur assistance pour la facilitation, l'évaluation technique et la mise en oeuvre de nombreux projets dans la région des Caraïbes. Toutefois, il reste beaucoup à faire, et les coûts sont écrasants.

Le Sommet mondial pour le développement durable, qui s'est tenu récemment à Johannesburg, et la conférence précédente, le Sommet sur le financement du développement qui s'est tenu à Monterrey, ainsi que le Sommet du Millénaire, offrent des plans pour le développement durable. Le point commun à tous les documents finals est l'élimination de la pauvreté. La pauvreté, la faim et la maladie constituent une chaîne de misère, qui a des conséquences physiques, mentales et psychologiques dévastatrices.

Le Secrétaire général a résumé la nature des problèmes qui se posent au développement humain dans l'introduction de son rapport au Comité préparatoire de la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental :

« À l'aube du XXI^e siècle, le système des Nations Unies ne devrait rien épargner pour mener à bien la mission que lui ont confiée les participants au Sommet du Millénaire, c'est-à-dire délivrer plus d'un milliard d'hommes, de femmes et d'enfants de "la misère, phénomène abject et déshumanisant". » (A/AC.257/12, par. 1)

La position adoptée par la Grenade au Sommet mondial pour le développement durable est la suivante : si nous voulons que le développement durable devienne une réalité, nous devons fixer notre attention sur la santé et le bien-être social des peuples du monde. L'eau potable, l'air non pollué et la sécurité alimentaire sont des droits et non des privilèges.

Ce qu'il faut maintenant, ce n'est pas produire d'autres documents finals, dégorgeant de belles phrases et de déclarations pieuses, mais mettre en oeuvre les documents les plus appropriées à l'amélioration de la condition humaine. Ceci rappelle qu'il est nécessaire de mettre en oeuvre le Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires, contenu dans le programme Action 21.

Le Président assume la présidence.

Nous espérons qu'il y aura un examen approfondi du Programme d'action de la Barbade en 2004 à Maurice, afin que les difficultés auxquelles font face les petits États insulaires dans la poursuite du développement durable soient sensiblement réduites.

Il faut que l'Organisation des Nations Unies, ses organes, ainsi que ses parties prenantes et les partenaires qui le souhaitent s'emploient à mettre en oeuvre, avec toute la célérité requise, le premier objectif du millénaire : éliminer d'ici à 2015 la pauvreté absolue et la faim.

La Grenade attend le moment où l'Organisation des Nations Unies inclura la République de Chine à Taiwan parmi ses membres. Le Gouvernement de la Grenade entretient des relations de collaboration étroites avec la République de Chine et a été témoin de ses acquis économiques, a vu ses principes démocratiques à l'oeuvre, et sait que son peuple est dévoué aux normes et idéaux internationaux. C'est dans cet esprit que la Grenade demande que la République de Chine à Taiwan soit admise en tant que Membre à part entière à l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes convaincus que la République de Chine à Taiwan réunit les conditions requises pour être Membre des Nations Unies, puisqu'elle a un gouvernement démocratique et qu'elle possède tous les attributs d'un État-nation. En fait, la République de Chine à Taiwan a un potentiel considérable lui permettant de contribuer à la poursuite du développement de la communauté internationale, comme l'a reconnu l'Organisation mondiale du commerce.

Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), conçu par les dirigeants africains et salué au Sommet du Groupe des Huit, représente une idée opportune. La communauté internationale s'est également félicitée de l'existence du NEPAD lorsqu'il a été présenté il y a quelques jours par un groupe de haut niveau de chefs d'État et de gouvernement africains au cours de la présente session de l'Assemblée générale.

La mise en oeuvre du NEPAD en partenariat avec les pays développés représentera l'aube d'une ère nouvelle pour le développement économique de l'Afrique et de ses abondantes ressources naturelles. Ainsi, l'Afrique, l'un des continents les plus vastes et

situé au centre des autres, deviendra la corbeille à pain du monde. La Grenade fait partie de la diaspora africaine, et salue l'existence du NEPAD, avec beaucoup d'espérance et d'enthousiasme.

L'Organisation des Nations Unies a la capacité, en association avec ses Membres, d'influer sur le cours des événements. C'est une instance internationale, qui aborde les problèmes mondiaux les plus difficiles et tente d'y remédier. La Grenade suit de près l'évolution de la situation en matière de paix et de sécurité internationales; de développement économique; de progrès social et de coopération; de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme et d'autres maladies qui constituent autant de menaces; de durabilité de l'environnement; et d'une multitude d'autres problèmes sur le plan régional, national et international.

Pour de petits pays tels que la Grenade, le fait de participer à des conférences internationales constitue un paradoxe. Nous aspirons à participer pleinement à ces conférences importantes, cependant les restrictions budgétaires l'emportent parfois sur les avantages qu'il y aurait à y participer. Notre absence, comme beaucoup d'autres petites nations en conviendront, ne doit être interprétée à aucun degré comme un manque d'intérêt. De grandes espérances et un optimisme considérable doivent être contrebalancés par un certain degré de réalisme. Ma délégation appuie sans réserve l'Assemblée générale et les efforts consentis par l'Organisation des Nations Unies afin de faire face aux nombreux défis qui apparaissent.

Cependant, nous devons faire en sorte que les nombreuses décisions qui sont prises lors des conférences au sommet des Nations Unies soient suivies d'effet. Les objectifs, cependant, doivent être réalisables et bénéfiques à tous les États Membres.

Le Président (*parle en anglais*): Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je voudrais une fois de plus rappeler aux membres la limite convenue de 15 minutes et je leur demanderais de la respecter.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ioannis Kasoulides, Ministre des affaires étrangères de Chypre.

M. Kasoulides (Chypre) (*parle en anglais*): Je tiens à vous présenter, Monsieur, mes plus chaleureuses félicitations pour votre élection à la Présidence à la cinquante-septième session de l'Assemblée générale. Je n'ai aucun doute que votre grande expérience et vos talents avérés de diplomate

vous permettront de diriger avec succès les activités de cette session. Je voudrais également exprimer toute ma gratitude à votre prédécesseur dans cette fonction, S. E. M. Han Seung-soo, pour la direction efficace et déterminée qu'il a imprimée aux activités de la cinquante-sixième session.

Chypre s'associe aux autres États pour adresser une chaleureuse bienvenue au Membre le plus récent de l'ONU, la Confédération suisse, et attend avec intérêt de pouvoir accueillir Timor-Leste.

L'ouverture de la session se situe à un moment où la communauté internationale affronte des défis considérables. La multitude des problèmes à l'échelle mondiale exige une réaction déterminée et collective et impose de renforcer l'ONU en tant que mécanisme principal de garantie de la paix et de la stabilité dans le monde.

Chypre voudrait réaffirmer son dévouement résolu à l'Organisation des Nations Unies et son attachement à la cause de la coopération internationale et du multilatéralisme, présentés et défendus avec tant d'éloquence par le Secrétaire général dans l'allocution qu'il a prononcée devant l'Assemblée générale le 12 septembre 2002.

Nous sommes fermement convaincus que la communauté internationale doit agir conformément aux principes de la Charte des Nations Unies et que toutes les résolutions des Nations Unies doivent être mises en oeuvre. Cette démarche non seulement renforcerait la crédibilité de l'Organisation, mais aussi faciliterait la réalisation de solutions durables fondées sur l'objectivité, la justice et le droit international.

En ce qui concerne Chypre, de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité n'ont pas encore été mises en oeuvre. Contrairement aux obligations que lui impose la Charte, la Turquie persiste à défier ces résolutions, en demandant que l'on accepte les prétendues réalités découlant de son agression. Vingt-huit ans se sont écoulés depuis l'été tragique de 1974, et les peuples de Chypre, tant les Chypriotes grecs que les Chypriotes turcs, souffrent encore des répercussions effroyables de l'invasion turque et de l'occupation militaire qui se poursuit sur 37 % du territoire de la République.

Toutefois, le Gouvernement chypriote ne veut pas entamer une polémique avec la Turquie. Nous pensons, au contraire, que nous devons dépasser le stade de la

confrontation pour aller vers un avenir commun de prospérité, de démocratie et de coopération régionale. À cet égard, les deux parties devraient saisir l'occasion et profiter du créneau actuellement ouvert pour parvenir à un règlement juste et viable du problème de Chypre, sur la base des résolutions du Conseil de sécurité qui constituent le verdict de la communauté internationale et sa sagesse collective.

Le moment est venu d'entamer un véritable dialogue en profondeur, compte tenu de la convergence unique de facteurs positifs tels que l'intérêt renouvelé de la communauté internationale, la participation et l'engagement personnels du Secrétaire général, M. Kofi Annan, à qui nous exprimons notre gratitude, et le processus d'accession de Chypre à l'Union européenne.

Malheureusement, la communauté internationale attend toujours de voir le changement d'attitude tant attendu de la partie turque. Le Conseil de sécurité, dans sa déclaration du 9 juillet, a déclaré, avec toute son autorité

« qu'à ce jour, la partie chypriote turque adoptait une démarche moins constructive, et avait rejeté l'objectif qui aurait consisté à régler les principaux problèmes essentiels. » (*Communiqué de presse SC/7444*)

Le Conseil a également souligné avec force la nécessité pour la partie turque de coopérer pleinement aux efforts en cours en vue d'un règlement global qui tienne pleinement compte des résolutions et des traités pertinents du Conseil de sécurité.

Nous invitons la Turquie et les dirigeants chypriotes turcs à entendre l'appel de la communauté internationale et à abandonner leur politique inacceptable de division et de ségrégation communautaires. Leur position en faveur de « deux États souverains » et le déni des droits des réfugiés à leurs biens constituent un anachronisme à l'heure du village mondial, où nous considérons la diversité comme un enrichissement et où nous sommes liés par l'intégration, la quête de la démocratie et l'état de droit. Et, surtout, une telle politique ne peut mener ni à un règlement ni à une réconciliation, perpétuant ainsi les souffrances et les épreuves de tous les Chypriotes. Nous demandons à la partie turque de respecter les résolutions du Conseil de sécurité, ainsi que les accords de haut niveau, signés par M. Denktash lui-même, qui prévoyaient une fédération bizonale et

bicommunautaire et envisageaient un seul État doté d'une souveraineté unique, d'une citoyenneté unique et d'un statut international unique.

Conformément aux intérêts de notre peuple et pour satisfaire au besoin de stabilité régionale, notre vision que de Chypre s'écarte des passions du passé. Nous voyons l'avenir de notre pays dans un État fédéral réunifié, membre de l'Union européenne et dont chaque citoyen jouirait dûment des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Nous savons que l'immense majorité des Chypriotes turcs partagent cette vision et aspirent à la réunification et à un avenir commun dans l'Union européenne, avec toutes les garanties d'un État efficace, démocratique et moderne. Ils savent que l'accession de Chypre donnera à tous les citoyens la sécurité et le progrès économique et social, en particulier à la communauté chypriote turque.

En ce qui nous concerne, le Président Clerides, qui a participé aux négociations dans un esprit constructif et positif, gagnant ainsi le respect de la communauté internationale, continuera à faire montre de détermination et de clairvoyance de manière à sauvegarder pleinement les intérêts de Chypre et de sa population.

Une année s'est écoulée depuis les attaques odieuses du 11 septembre, qui ont considérablement modifié le climat politique international. Les mesures immédiates prises par l'ONU à la suite de ces attaques ont réaffirmé la forte détermination de la communauté internationale de lutter contre la menace mondiale du terrorisme, qui transcende les régions géographiques et les religions.

Chypre croit à la nécessité d'une mobilisation mondiale et de mesures collectives contre le terrorisme, sous l'égide de l'ONU. Il est devenu évident que dans la lutte contre le terrorisme, l'importance de chaque pays n'est pas liée à sa taille ou à son emplacement géographique. Chaque État a une contribution essentielle à apporter dans la lutte contre cette menace à nos valeurs communes. Le Gouvernement de la République de Chypre réaffirme son engagement dans cette lutte par la mise en oeuvre pleine et entière de toutes les conventions et de tous les protocoles internationaux pertinents relatifs au terrorisme, ainsi que des résolutions du Conseil de sécurité. Notre détermination a été clairement énoncée au niveau le plus élevé et par notre ratification des 12

conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme international.

Deux événements internationaux récents méritent une mention particulière, car ils ont donné une impulsion à la coopération internationale sur les questions d'ordre politique, économique, juridique et environnemental. La première session de l'Assemblée des États parties au Statut de Rome a véritablement été un événement historique dans la lutte contre l'impunité et pour dissuader le génocide, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les actes d'agression.

Par ailleurs, le Sommet mondial pour le développement durable a réaffirmé la nécessité d'actions internationales coordonnées et efficaces, sous forme d'un effort commun pour surmonter les redoutables problèmes liés aux disparités économiques et à la dégradation de l'environnement. Ce qui s'impose à présent est une mise en oeuvre efficace de tous les engagements pris. Ne pas tenir compte des avertissements que nous donne la nature ne fera qu'exacerber le problème et rendre les conséquences irréversibles pour l'écosystème mondial.

Chypre réaffirme également la nécessité de déployer des efforts conjoints pour mettre en oeuvre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et le Consensus de Monterrey. De plus, mon pays accorde une importance particulière au renforcement du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, qui représente une occasion viable pour le continent africain d'échapper à la marginalisation et au sous-développement.

La situation au Moyen-Orient demeure fragile; ses répercussions pourraient menacer gravement la stabilité bien au-delà de la région. Chypre, État voisin ayant des relations étroites avec les parties concernées, appuie toutes les initiatives en vue d'un règlement juste fondé sur le droit international et les résolutions de l'ONU, et notamment les efforts du Quatuor. Un tel règlement mènerait à la fois à la paix et à la stabilité, et assurerait des relations normales et la sécurité pour tous les pays de la région. Il devrait aussi comporter la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien par la création de son propre État et la fin de l'occupation. Et surtout, un tel règlement mettrait fin à la violence et donnerait plus de poids aux voix de la modération et de la coopération. Nous condamnons à nouveau tous les actes de terreur, y compris les attentats suicide. Comme par le passé, nous sommes

prêts à aider les parties par tous les moyens qu'elles jugeront utiles, notamment en accueillant des réunions sur notre île.

Chypre accorde une grande importance au rôle des l'ONU dans le domaine du désarmement. Elle continuera donc à appuyer les mesures internationales visant à renforcer les instruments multilatéraux portant sur le désarmement et la non-prolifération des armes de destruction massive. Dans cette optique, je tiens à informer l'Assemblée que le Gouvernement de la République de Chypre a récemment procédé, en coopération avec la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, à la destruction d'un nombre important d'armes et qu'il a décidé unilatéralement de déminer la zone tampon. De plus, Chypre est actuellement parvenu à la dernière phase de la ratification de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel.

Le débat général de la présente session touche à sa fin. Ce qui en ressort, d'ores et déjà, c'est l'importance de galvaniser l'opinion mondiale autour de la nécessité de mettre en oeuvre les résolutions de l'ONU. Chypre prône depuis longtemps un strict respect de toutes les résolutions de l'ONU, sans exceptions ni discrimination. Nous sommes convaincus que cela nous rapprocherait de la vision commune de sécurité collective, de paix et de justice qu'avaient pour l'ONU les pères fondateurs de l'Organisation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. Mme Filomena Mascarenhas Tipote, Ministre des affaires étrangères, de la coopération internationale et des communautés de la République de Guinée-Bissau.

Mme Tipote (Guinée-Bissau) (*parle en portugais; texte français fourni par la délégation*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Président sortant de l'Assemblée générale, M. Han Seung-soo, de la façon remarquable dont il a su conduire les travaux de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale.

Permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de cette cinquante-septième session de l'Assemblée générale; veuillez accepter nos vœux de réussite à la direction de cet important organe. C'est avec une immense satisfaction qu'au nom du Président de la République de Guinée-Bissau, M. Kumba Yalá, nous souhaitons la bienvenue au sein de l'ONU à la République démocratique du Timor-Leste, membre de notre

communauté des pays de langue portugaise et à la Confédération suisse.

La perte de vies humaines ne peut jamais être justifiée par une cause, quelle que soit la noblesse des objectifs. Il y a juste un an, le peuple de Guinée-Bissau a joint sa voix à la communauté internationale pour condamner tous les actes de terrorisme et toute action qui menace la sécurité internationale.

Imbus et convaincus des idéaux les plus nobles de la démocratie, qui fait de la sécurité des populations le pilier du développement des sociétés, en mon nom personnel et au nom du peuple de la Guinée-Bissau, nous condamnons les attaques terroristes du 11 septembre 2001 et nous réaffirmons notre conviction que la seule manière de combattre cette infamie est d'unir nos efforts sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies.

Nous sommes tout disposés à coopérer à la recherche de solutions pour garantir la paix et la stabilité de notre sous-région, quoique les conflits internes de nos voisins entraînent inévitablement des coûts dans les secteurs de la défense et de la sécurité qui nous obligent à sacrifier les maigres budgets des secteurs prioritaires du programme gouvernemental, comme la santé et l'éducation.

L'établissement progressif de la démocratie, des droits de l'homme, de la coopération internationale et du développement permettront de rendre sa dignité à notre peuple. Convaincus de cela, nous sommes en train de développer des partenariats avec le système des Nations Unies pour combattre la pauvreté en Guinée-Bissau. Nous continuons à consentir des sacrifices pour nous frayer un chemin vers le développement, malgré des interruptions du cours normal de notre développement telles que le dernier conflit de 1998, témoin des errements d'un peuple vivant dans la pauvreté, et la destruction subséquente des structures précaires d'un État encore neuf, dans une région où subsistent quelques poches de conflit qui ont tendance à dépasser les frontières et aggraver ainsi le climat d'instabilité.

Le conflit sénégalais, dans la région de Casamance, offre un exemple de notre détermination d'aider à la recherche de solutions consensuelles pour mettre fin à plusieurs années de conflit armé dans la république voisine du Sénégal. Le respect de la Charte de l'Organisation de l'unité africaine, en ce qui concerne le maintien des frontières héritées du

colonialisme, impose la participation de la Guinée-Bissau aux efforts visant à rétablir la paix et stabilité dans un Sénégal uni et indivisible.

C'est dans cette conviction que notre pays appuie les efforts de réunification pacifique de la République populaire de Chine sous le thème « une nation, deux systèmes ».

Les difficultés économiques et financières que rencontre le Gouvernement de la Guinée-Bissau ont déjà retenu l'attention des membres du Conseil de sécurité. Il est clair que les efforts de maintien de la paix ne peuvent être dissociés de la nécessité de préserver la stabilité économique et sociale en Guinée-Bissau. Aussi, les progrès du maintien de la paix, la reprise économique et le développement de la Guinée-Bissau sont-ils interdépendants.

La Guinée-Bissau, membre de l'Union africaine, prend une part active à la lutte pour la paix, la stabilité, la démocratie, la défense des droits de l'homme, la coopération, le développement, la prospérité et la dignité humaine. En outre, nous nous sommes engagés, avec notre Document de stratégie nationale de réduction de la pauvreté, à contribuer au programme socioéconomique de revitalisation de notre continent, dans la perspective plus ouverte du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

Pour la Guinée-Bissau, il est clair que l'ONU, en tant qu'instance de gestion des questions liées à la paix mondiale, au respect des droits de l'homme, à l'éradication de la pauvreté et à la promotion d'un développement durable de notre planète, encourage et contribue de manière pratique au succès du NEPAD et à une application efficace des engagements pris à Doha, Monterrey et Johannesburg.

La Guinée-Bissau reste déterminée à trouver des solutions à sa difficile situation socioéconomique et exhorte la communauté internationale à contribuer, avec l'urgence qui s'impose, à la mise en oeuvre de notre stratégie nationale de réduction de la pauvreté.

J'aimerais ici saluer l'intelligent patriotisme avec lequel l'Angola a mis fin aux longues années de conflit sur son territoire, ainsi que les progrès réalisés dans le règlement des conflits au Sénégal, en République démocratique du Congo, au Burundi, au Soudan et aux Comores.

Le dialogue est l'instrument qui se prête le mieux à la restauration de la paix et à la recherche de la

stabilité et du développement. C'est la raison qui nous pousse à encourager les acteurs du conflit israélo-palestinien à se joindre aux efforts en vue de trouver des solutions acceptables, qui puissent déboucher sur une sécurité et une prospérité réelles et égales pour les deux peuples. Le suivi rigoureux des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) du Conseil de sécurité sera l'unique réponse acceptable pour cette Assemblée et l'unique démonstration que puissent donner les parties qu'elle reconnaissent l'inestimable valeur de notre Organisation.

Pour concrétiser les promesses contenues dans la Déclaration du Millénaire et la Charte des Nations Unies, en tant que garantes d'un monde plus prospère et plus juste, nous nous associons aux appels lancés aux dirigeants de l'Iraq pour qu'ils respectent les résolutions du Conseil de sécurité en ce qui concerne le Chapitre VII de la Charte, afin d'éviter une éventuelle décision de cet organe des Nations Unies.

La Guinée-Bissau partage le point de vue de ceux qui estiment nécessaire une participation plus large et plus efficace au Conseil de sécurité de l'ONU, organe vital de notre Organisation.

Permettez-moi, avant de terminer, de rappeler que la réduction de la pauvreté dans les pays les plus pauvres, comme le nôtre, est le garant de la prospérité, de la stabilité, de la paix et de la sécurité de notre planète et le meilleur instrument de neutralisation du terrorisme.

Nous joignons notre voix à la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive et pour la création de conditions permettant l'accès aux ressources de base comme l'eau, l'éducation et l'apport protéiniques nécessaire à une bonne croissance.

La solidarité entre les peuples est, et continuera d'être, la garantie qui nous permettra de transmettre aux générations futures l'héritage d'un monde prospère.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères du Libéria, S. E. M. Monie Captan.

M. Captan (Libéria) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un devoir particulièrement plaisant que de participer une fois de plus à cette assemblée chargée d'espérer au nom de M. Charles Ghankay Taylor, Président de la République du Libéria, et de contribuer au débat de cette Assemblée générale.

Je tiens d'emblée à féliciter M. Jan Kavan pour son élection à la présidence de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale. Je l'assure, en outre, de la coopération pleine et entière de la délégation libérienne.

Je tiens également à saisir cette occasion pour féliciter le Président sortant, M. Han Seung-soo de la République de Corée, pour l'efficacité et la capacité avec lesquelles il a mené les travaux de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale.

C'est un plaisant devoir que de féliciter le vaillant peuple du Timor-Leste pour sa lutte inlassable pour l'autodétermination, qui a abouti cette année à son indépendance. C'est aussi un privilège pour moi et mon gouvernement que de souhaiter la bienvenue à la Suisse et de la féliciter à l'occasion de son admission à l'ONU.

Il y a un an, le monde a ressenti une profonde tristesse à la suite des ignobles attentats terroristes perpétrés ici même, à New York, et ailleurs aux États-Unis d'Amérique. Au lendemain de ces odieux attentats, nous nous sommes tous engagés collectivement pour combattre le terrorisme où qu'il se trouve. Ce faisant, nous n'avons pas seulement condamné avec fermeté le terrorisme. Nous avons également exprimé notre appui vigoureux à la campagne menée contre les réseaux de terrorisme organisés. Nous tenons à réaffirmer notre appui à la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité et aux conventions et protocoles des Nations Unies visant à lutter contre le terrorisme. Le Gouvernement libérien a communiqué les conventions qu'il n'avait pas encore ratifiées à la législature nationale en vue de leur ratification.

La réaction unifiée et coordonnée que ces attaques terroristes ont imposée exige un engagement ferme pour assurer l'adoption de législations globales qui répondent aux dimensions nouvelles du terrorisme, une réglementation en matière de contrôle financier rigoureux pour freiner le financement du terrorisme, le renforcement des contrôles de douane et d'immigration, l'application rigoureuse des lois régissant la circulation des armes et l'assouplissement des conditions d'extradition pour les personnes soupçonnées d'activités terroristes.

Dans la lutte mondiale contre le terrorisme, nous devons lutter contre ses causes profondes. Cela signifie qu'il convient de prendre des mesures concrètes pour

lutter contre la privation, l'aliénation, le rejet, la misère et la pauvreté.

L'évolution récente de la situation au Moyen-Orient impliquant Israël et les Palestiniens nous préoccupe gravement; elle exige de prendre des mesures urgentes et concrètes pour faire cesser la violence dans la région. Les revendications des Israéliens et des Palestiniens sont les unes et les autres justifiées. Le conflit doit être résolu autrement qu'en ayant recours à une violence excessive. La violence ne peut pas engendrer la paix, pas plus qu'elle ne peut servir d'arbitre de la légitimité de ces revendications.

Mou gouvernement appuie pleinement les efforts constructifs qui permettront aux deux parties de reprendre les pourparlers à la recherche d'un règlement négocié. En conséquence, nous demandons à toutes les parties concernées et facilitateurs du processus de paix au Moyen-Orient de prendre des mesures significatives qui réduiront le niveau actuel d'antagonisme et de violence dans la région, et d'éviter toute aggravation de la situation au Moyen-Orient. Comme le veut la maxime libérienne : « Il ne faut pas utiliser le feu pour éteindre le feu ».

Lors de la fondation de l'Organisation des Nations Unies, il y a 57 ans, la majeure partie de l'Afrique était encore sous régime colonial et, par conséquent, la participation de l'Afrique à la création d'un mécanisme mondial de sécurité collective était limitée au Libéria, à l'Éthiopie, à l'Égypte et à l'Afrique de Sud de l'apartheid. Aujourd'hui, l'Afrique s'est constituée en Union africaine et représente plus de 25% des Membres de l'ONU. Malgré cela, et compte tenu du fait que la plupart des conflits à l'examen par le Conseil de sécurité sont des conflits africains, la participation du continent aux délibérations du Conseil est limitée à une représentation non permanente sans droit de veto. L'Afrique ne peut donc pas vraiment se faire entendre dans l'organe du monde même lors de délibérations sur des questions qui affectent l'existence même de notre continent. Cette situation doit changer. La contribution de l'Afrique à la sécurité collective ne peut être limitée à la participation à un débat qui n'a pas d'effet contraignant sur les décisions prises par les puissances de l'après guerre.

Se fondant sur le Mécanisme de l'Organisation de l'Union africaine pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, l'Union africaine a créé un

Conseil de paix et de sécurité pour promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique, anticiper et prévenir les conflits, élaborer une politique de défense commune et mener des activités de reconstruction après un conflit. Cet organe fournira la capacité nécessaire à la gestion des conflits africains par les Africains, ce qui formera la base initiale de la contribution africaine à la paix et à la sécurité collectives.

Bon nombre d'États africains, dont le Libéria, ont fourni des contingents aux missions de maintien de la paix de l'ONU dans le monde entier. L'Afrique est suffisamment responsable pour contribuer à la paix et à la sécurité internationales, pas seulement parce qu'elle a la capacité de le faire mais aussi, et c'est plus important, parce que l'Afrique est un participant essentiel à la paix et à la sécurité internationales. Le Libéria demande donc une représentation permanente de l'Afrique au Conseil de sécurité avec droit de veto. Tous les Africains y sont déterminés.

Le Gouvernement libérien considère que l'actuel régime de sanctions imposé contre le Libéria par les résolutions 1343 (2001) et 1408 (2002) est punitif et injuste. Non seulement ces sanctions sont injustes, mais elles ont aussi entraîné une grave crise humanitaire dans l'ensemble du pays. Même si le Gouvernement libérien a toujours considéré comme injuste, non justifiée et punitive l'imposition des sanctions de l'ONU contre le pays, il a néanmoins toujours coopéré avec le Conseil de sécurité, préservant ainsi l'intégrité de cet organe.

Le Gouvernement libérien respecte pleinement les exigences contenues au paragraphe 2 (a) à (d) de la résolution 1343 (2001) du Conseil de sécurité. Ces exigences constituent les seules conditions à la levée des sanctions contre le Libéria, ainsi qu'il est mentionné au paragraphe 6 de la résolution 1408 (2002). Ces exigences englobent, pour l'essentiel : la cessation de l'appui au Revolutionary United Front (RUF) avec le but d'accomplir des progrès dans le processus de paix en Sierra Leone. Afin d'assurer le respect de ces exigences, la résolution imposait plusieurs sanctions punitives contre le Libéria.

On ne saurait contester que la paix a été rétablie au Sierra Leone et que le RUF n'existe plus. Le défunt RUF a été démobilisé et désarmé par la Mission des Nations Unies en Sierra Leone. Le RUF a été transformé en parti politique, le Parti du front

révolutionnaire uni (RUF), qui a participé aux élections en Sierra Leone le 14 avril 2002. Tous les Sierra-Léonais ont accepté les résultats des élections sans contester le Gouvernement démocratiquement élu sierra-léonais. Le Gouvernement libérien a été représenté lors de l'intronisation du Président de la Sierra Leone et reconnaît pleinement le Gouvernement du Président Alhaji Ahmad Tejan Kabbah en tant que Gouvernement légitime et démocratiquement élu de la Sierra Leone.

Le Libéria héberge beaucoup de réfugiés sierra-léonais. La politique du Gouvernement libérien a consisté à encourager le rapatriement volontaire de tous les réfugiés sierra-léonais conformément aux conventions internationales pertinentes. À cette fin, le Gouvernement libérien a facilité le rapatriement des réfugiés sierra-léonais par le biais du Gouvernement sierra-léonais et du Haut Commissariat aux Nations Unies pour les réfugiés; le processus est en cours.

Depuis février dernier, 12 500 Sierra-Léonais réfugiés ont été rapatriés en Sierra Leone. Cinq mille réfugiés supplémentaires se sont inscrits à l'ambassade de la Sierra Leone à Monrovia et au Haut Commissariat aux Nations Unies pour les réfugiés pour être rapatriés. Il y a actuellement 25 000 réfugiés sierra-léonais pris en charge par le Haut Commissariat aux Nations Unies qui résident toujours au Libéria.

Comment peut-on concevoir que le Libéria continue d'être puni par le Conseil de sécurité pour avoir prétendument appuyé un RUF non existant dans une guerre qui n'existe plus en Sierra Leone, alors que le Gouvernement libérien protège des milliers de réfugiés sierra-léonais au Libéria?

Cela est concevable, car aucune différence n'est faite entre les exigences et les sanctions punitives. Selon la résolution, le respect des exigences conditionne la levée des sanctions. Toutefois, les sanctions n'ont pas été levées parce qu'on ne se concentre pas sur la situation précédant leur levée, mais sur les sanctions elles-mêmes, comme si les sanctions punitives étaient une fin en soi. Il est illogique de laisser entendre que la condition à la levée des sanctions, ce sont les sanctions elles-mêmes. L'affirmer reviendrait à dire que quelqu'un peut obtenir un privilège s'il s'abstient de profiter de ce privilège. Il est donc déroutant de parler de prétendues violations des sanctions comme si c'était ce qui déterminait le respect des exigences, alors qu'en fait c'est le respect

des exigences précises énoncées dans la résolution du Conseil de sécurité qui constitue la seule condition à la levée des sanctions.

Dans son dernier rapport sur la situation au Libéria, le Groupe d'experts des Nations Unies a soulevé à juste titre la question du dilemme moral concernant le maintien des sanctions contre le Libéria au moment où la guerre en Sierra Leone avait pris fin. Toutefois, ce dilemme moral n'était pas un dilemme pour ceux qui assujettissent le Libéria à des sanctions punitives injustes, car la moralité n'a aucune place dans leurs considérations politiques.

Si la paix et la sécurité régionales sont l'objectif des représailles exercées contre le Libéria, comment peut-on alors expliquer la conspiration du silence qui entoure la guerre qui se poursuit au Libéria et qui est menée par des acteurs armés non étatiques qui reçoivent un appui extérieur? Peut-on raisonnablement s'attendre à ce que la paix soit consolidée en Sierra Leone ou maintenue dans la région de l'Union du fleuve Mano lorsque l'agression contre le Libéria se poursuit sans contraintes? Comment expliquer cette conspiration? Est-elle attribuable à un système de deux poids, deux mesures ou à la malveillance?

L'embargo sur les armes imposé actuellement contre le Libéria alors qu'une guerre est menée contre ce pays par des éléments armés non étatiques qui reçoivent un appui extérieur, a entraîné le déplacement d'un tiers de la population, ce qui a provoqué une crise humanitaire dans le pays. L'embargo sur les armes a encouragé la guerre contre le Libéria, car on a pensé que son gouvernement était faible et ne pouvait pas défendre son territoire. En outre, il faut souligner que les pays qui fournissent des armes et des munitions aux éléments non étatiques qui agissent au Libéria violent l'embargo sur les armes, et le Conseil de sécurité ne saurait ignorer leurs actes.

L'embargo sur les armes imposé contre le Libéria constitue une violation flagrante du droit inaliénable du Libéria, en vertu de l'Article 51 de la Charte, de se défendre contre une agression armée. Cette violation a non seulement nui à la capacité du Gouvernement de défendre le pays, mais elle a aussi contribué à la crise humanitaire actuelle qui est cause de l'immense souffrance humaine au Libéria.

La conséquence directe des sanctions et de la guerre en cours au Libéria est présente dans tous les aspects de la vie dans le pays. Les sanctions ont

exacerbé le problème de la fragilité de l'économie et ont imposé des souffrances à une population déjà vulnérable. Selon les statistiques du Programme des Nations Unies pour le développement, le taux de chômage au Libéria est évalué à 85 %, et 80 % de la population vivent au-dessous du seuil de pauvreté. L'aide offerte par les donateurs aux institutions spécialisées de l'ONU et aux organisations non gouvernementales oeuvrant au Libéria a diminué de façon importante depuis l'imposition des sanctions.

Les secteurs de l'éducation et de la santé ont été gravement perturbés depuis l'imposition des sanctions. Plus de 60 % des enfants de 5 à 14 ans étaient scolarisés en 2000, et ils ne sont plus qu'environ 45 % à l'être aujourd'hui. Le taux de mortalité infantile et l'espérance de vie ont chuté. La mortalité infantile, qui était de 117 naissances sur 1 000 en 2000, est maintenant évaluée à plus de 130 naissances sur 1 000, tandis que l'espérance de vie est tombée de 54 ans à 47 ans. Des 16 hôpitaux fonctionnels et des 25 centres de santé qui existaient dans le pays en 2000, seuls 11 hôpitaux et 15 centres de santé sont toujours ouverts. À l'heure actuelle, il y a moins d'un médecin pour 59 370 personnes.

Avant les sanctions, plus de 100 000 Libériens travaillaient dans le domaine de l'extraction minière artisanale des diamants, en tant qu'opérateurs ou manoeuvres. Compte tenu de la taille moyenne de la famille élargie, soit 7 personnes, cela porte à plus de 700 000 personnes le nombre de Libériens touchés directement ou indirectement par l'interdiction imposée par le Conseil de sécurité concernant les diamants libériens.

Un étudiant de l'Université du Libéria a rédigé l'essai suivant :

« L'euphémisme "sanctions sélectives" utilisé par l'ONU est un oxymoron grotesque, sinon un mythe. La tentative d'étrangler et de détruire le Gouvernement libérien ne saurait en aucun cas fournir une assurance infailible qui garantirait l'immunité du peuple libérien contre cet étranglement. ... Pour considérer les sanctions comme sélectives, on doit d'abord fermer les yeux sur les épreuves des Libériens dans leur vie quotidienne. Les sanctions ne sont pas sélectives lorsque les Libériens sont privés de revenus ou de possibilités d'emploi, ou lorsque la noirceur des temps anciens ne peut pas s'estomper devant la

modernité ... Il est temps, grand temps, que l'ONU cesse de détruire l'État-nation libérien. »

Je m'associe à mon compatriote pour demander au Conseil de sécurité de mettre fin aux souffrances et à la persécution des Libériens en agissant d'urgence pour lever toutes les sanctions imposées contre notre pays vulnérable.

En dépit de l'état actuel d'urgence, attribuable aux conditions critiques dues aux sanctions de l'ONU et à la guerre menée par des éléments armés non étatiques qui reçoivent un soutien extérieur, le Gouvernement du Libéria reste attaché à la démocratie, à la primauté du droit, au respect des droits de l'homme, à la réconciliation nationale et à l'unité nationale. À cette fin, une conférence de réconciliation nationale a été organisée par un comité directeur qui se compose de personnes représentant un éventail de la société libérienne. La première conférence plénière nationale a débuté le 24 août 2002. Elle était divisée en cinq sous-groupes thématiques : finances et gestion, culture et histoire, bonne gouvernance, éducation et communication, et sécurité nationale.

Les initiatives diplomatiques actuelles visant à instaurer la paix au Libéria sont prises à deux niveaux, celui de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et celui de l'Union du fleuve Mano, et ce sont des processus parallèles. Au niveau de la CEDEAO, l'objectif du processus est de faciliter le processus de paix, en particulier en ce qui concerne la cessation des activités des acteurs armés non étatiques, ce qui mettra fin à la guerre en cours au Libéria. Au niveau de l'Union du fleuve Mano, l'objectif du processus est de renforcer la confiance entre les États membres de l'Union du fleuve Mano, d'avoir la volonté politique d'établir des relations de bon voisinage, et de mettre ensuite en oeuvre toutes les décisions et tous les protocoles de l'Union du fleuve Mano, y compris les décisions prises après l'initiative marocaine. S. M. le Roi du Maroc, qui a continué d'avoir des consultations avec l'ONU et les grandes puissances, facilite actuellement ce processus.

Ces initiatives parallèles se complètent et ne sont pas incompatibles. Le règlement du conflit interne exige la coopération des États voisins. La déstabilisation du Libéria par des éléments armés non étatiques et la crise humanitaire qui en a résulté ont été et continuent d'être soutenues de l'extérieur, et aucun règlement interne ne saurait être durable en l'absence

d'une coopération de la part des États voisins membres de l'Union du fleuve Mano et de la CEDEAO. Il est donc important d'encourager les initiatives du Maroc et de la CEDEAO, qui constituent des efforts complémentaires, et de ne pas les percevoir comme ayant des buts opposés.

Le rétablissement de la paix et de la sécurité au Libéria ne pourra être réalisé que lorsque l'on mettra fin aux activités des éléments armés non étatiques qui les poursuivent avec l'aide d'un soutien extérieur. Par conséquent, il faudrait pour commencer que l'on empêche les éléments armés non étatiques de recevoir ce soutien de l'extérieur. Pour atteindre cet objectif, les États membres de l'Union du fleuve Mano devront adhérer au Traité de non-agression et de coopération de l'Union du fleuve Mano, mettre en oeuvre le 15e Protocole de l'Union du fleuve Mano et appliquer toutes les décisions de l'Union du fleuve Mano portant sur les dispositions du 15^e Protocole et celles découlant de l'initiative marocaine. La décision que le Comité mixte de sécurité a prise le 10 septembre 2001 à Conakry, en République de Guinée, concernant les problèmes endémiques des dissidents est fondamentale. Cette décision exige l'arrestation et le rapatriement vers leur pays d'origine de tous les individus, tous les groupes armés ou toutes les autres forces paramilitaires impliqués dans la déstabilisation des États membres.

La guerre menée actuellement par des éléments armés non étatiques qui reçoivent un appui extérieur contre le Gouvernement démocratiquement élu du Libéria est attribuable à la violation des accords et des décisions de l'Union du fleuve Mano. Il faut mettre fin à cette guerre. La décision de l'Union du fleuve Mano concernant les problèmes endémiques des dissidents a précédé la fin de la guerre en Sierra Leone et avait pour but de mettre fin à la déstabilisation de la région par des éléments armés non étatiques et de créer un mécanisme pour instaurer la sécurité et la paix durables dans la région de l'Union du fleuve Mano. Il est donc essentiel que des messages clairs soient envoyés aux éléments armés non étatiques qui déstabilisent actuellement le Libéria; si on ne le fait pas, les efforts déployés par l'Union du fleuve Mano, la Mission des Nations Unies en Sierra Leone et la communauté internationale tout entière afin de consolider la paix et la sécurité seront vains, ce qui menacera la sécurité dans la région tout entière. Il est donc impératif que tous les éléments armés non étatiques soient complètement désarmés dans le cadre des efforts de la

communauté internationale pour rétablir la paix dans l'Union du fleuve Mano.

Le refus constant de l'ONU d'admettre la République de Chine à Taiwan au sein de cette organisation mondiale constitue une violation de l'Article 4 de la Charte, qui indique clairement ce qui suit :

« Peuvent devenir Membres des Nations Unies tous autres États pacifiques qui acceptent les obligations de la présente Charte et, au jugement de l'Organisation, sont capables de les remplir et disposés à le faire. »

Les 23 millions d'habitants épris de paix de la République de Chine méritent d'être représentés à l'ONU. Ils ont montré leur capacité et leur volonté de satisfaire pleinement aux obligations des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, tout comme ils l'ont démontré dans d'autres organes internationaux. Le Gouvernement libérien est donc convaincu que la République de Chine doit pouvoir être représentée et participer à cet organe mondial. Le Gouvernement libérien continue d'estimer que c'est le peuple chinois lui-même, dans le cadre des principes de démocratie et de respect des droits de la personne qui, un jour, réglera la question de la réunification chinoise. Le Libéria encourage la poursuite du dialogue dans l'intérêt du peuple chinois.

Certains chercheurs estiment que l'objectif calculé de certaines sanctions est d'arriver à une limite de souffrances internes qui pousseront le peuple à se révolter et à renverser le gouvernement. Si tel est le cas, il est également vrai que certaines sanctions ne visent pas à assurer le respect des exigences des Nations Unies, mais à précipiter un changement de régime et ce, par la révolte contre des conditions internes de souffrances causées par les sanctions. Cela peut aussi expliquer l'indifférence et l'insensibilité aux souffrances des peuples vivant dans des États soumis à des sanctions.

Dans le cas du Libéria, l'appel à un examen de l'impact potentiel des sanctions n'a eu d'effet qu'après l'imposition des sanctions, en donnant l'apparence d'une certaine préoccupation humanitaire pour le peuple libérien. Toutefois après 16 mois de mise en oeuvre des sanctions contre le Libéria, le Conseil de sécurité continue d'essayer de déterminer l'impact de ses sanctions sur notre peuple. Est-ce que la mort aura un impact suffisant pour susciter une sorte de

consternation morale et de retenue? Mais chaque jour où un Libérien doit subir l'agonie des sanctions, l'intégrité de l'Organisation des Nations Unies est compromise et sa conscience mise à l'épreuve.

Le peuple libérien pense que ses souffrances actuelles, imposées par le Conseil de sécurité, constituent une sorte de trahison des rêves et des aspirations qui ont incité ses ancêtres à s'associer à la création de l'Organisation des Nations Unies. S'il avait pu prévoir l'avenir, le gouvernement aurait été pris d'angoisse alors qu'il participait à la Conférence de San Francisco en 1945, non dans le doute sur les principes auxquels nous avons adhéré, mais par peur que ces principes sacrés puissent être déformés.

Nous restons fidèles aux idéaux et principes consacrés dans la Charte et nous nous engageons à travailler avec persévérance à la concrétisation de la paix, de la liberté et de la justice pour tous les peuples.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole au prochain orateur, je voudrais exprimer ma conviction que les messages les plus complexes et les plus importants peuvent être lus en l'espace des 15 minutes convenues. Je parle par expérience et je demanderai donc une nouvelle fois aux orateurs de respecter la limite de temps approuvée.

Je donne la parole à S. E. M. Yusuf Hassan Ibraahim, Ministre des affaires étrangères de la Somalie.

M. Ibraahim (Somalie) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que grâce à votre expérience, vous dirigerez les travaux de cette session avec succès. Je voudrais également exprimer mes remerciements à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Han Seung-soo, de la Corée du Sud, pour la façon remarquable dont il a dirigé la session précédente de l'Assemblée générale.

La Somalie se félicite de l'adhésion de la République démocratique du Timor oriental et de la Confédération suisse à cette famille des nations. Il s'agit d'un nouveau pas vers la concrétisation de l'objectif d'universalité de l'Organisation des Nations Unies.

Une année après les événements tragiques du 11 septembre 2001, nous continuons, en Somalie, de partager la douleur du Gouvernement et du peuple des

États-Unis, et nous devons, en tant que communauté des nations, agir à l'unisson pour combattre le fléau du terrorisme.

À cet égard, le Gouvernement national somalien de transition continue d'être un partenaire fiable dans la campagne contre le terrorisme. J'ai le privilège d'annoncer à l'Assemblée que mon gouvernement a signé cette année la Convention pour la répression du financement du terrorisme.

Nous avons également commencé le processus d'adhésion à la Convention sur la prévention et la répression du terrorisme, de l'Union africaine. Nous travaillons également à la mise en oeuvre des autres exigences de la résolution 1373 (2001). En outre, nous nous engageons à pleinement coopérer avec d'autres pays, au plan bilatéral, dans la lutte contre le terrorisme et à continuer d'identifier des domaines concrets de cette coopération. La détermination de mon gouvernement en la matière n'est pas basée sur des considérations tactiques à court terme, mais elle est sans équivoque et fondée sur des principes solides.

Nous voudrions féliciter l'ONU d'avoir organisé un certain nombre de conférences internationales en 2002, telles que la Conférence internationale sur le financement du développement et le récent Sommet mondial sur le développement durable, qui s'est tenu en Afrique du Sud, et nous remercions également les Nations Unies de consacrer une journée de débat au nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, qui met l'accent sur les besoins du continent africain en matière de développement.

Nous sommes fermement convaincus que la communauté internationale doit accorder plus d'attention aux besoins de développement des pays les moins avancés. Les donateurs et les créanciers doivent pouvoir faire plus dans le domaine du commerce, de l'endettement et de l'aide. Nous pensons que la liberté des échanges constitue un véhicule de la croissance et du développement et que nous avons donc besoin de faire plus d'efforts pour que les échanges multilatéraux répondent aux besoins urgents et spécifiques des pays les moins avancés.

À cet égard, nous sommes encouragés par la décision unilatérale du Canada de supprimer les droits de douane sur les exportations africaines vers le Canada et d'abolir les subventions sur les produits agricoles. Nous espérons que d'autres pays développés suivront l'exemple du Canada.

S'agissant de la dette, nous pensons qu'à moins que la dette massive des pays les moins avancés ne soit complètement annulée, ces pays resteront étranglés par le paiement des intérêts et du principal de cette dette.

L'aide peut être un autre moteur de développement et de croissance et à cet égard, les donateurs doivent atteindre l'objectif convenu de consacrer 0,7 % du produit national brut à l'aide publique au développement.

Nous ne pouvons manquer d'aborder la situation du peuple palestinien soumis à des horreurs quotidiennes. Le meurtre de civils innocents, y compris de femmes et d'enfants, la destruction de maisons et les humiliations quotidiennes infligées par Israël au peuple palestinien doivent être condamnés par la communauté internationale.

Il est inconcevable que la communauté internationale reste passive face au siège continu du Président Arafat et à la destruction préméditée de l'Autorité palestinienne. Le peuple palestinien, qui continue de souffrir de l'occupation israélienne, a le droit inaliénable d'avoir son propre État et de choisir sa direction et ses institutions. La violation systématique des droits humains fondamentaux du peuple palestinien doit cesser.

Le fléau des conflits affecte le continent africain depuis des décennies. En fait, l'Afrique était à une époque surnommée le « continent des conflits ». Il est satisfaisant de noter qu'un nouvel horizon apparaît, qu'une ère nouvelle illumine les régions les plus sombres de notre continent en conflit. Le règlement des conflits par les Africains eux-mêmes est aujourd'hui notre devise. Un fort vent de paix souffle aujourd'hui sur l'Afrique : en Sierra Leone et au Libéria dans la région du fleuve Mano; en Angola; en République démocratique du Congo, au Rwanda et au Burundi dans la région des Grands Lacs; et en Éthiopie et en Érythrée et au Soudan dans la corne de l'Afrique, le vaisseau de la paix navigue. Nous nous félicitons vivement de ce mouvement en direction de la paix sur le continent africain.

Comme le savent les membres, la Somalie a été en proie à un conflit qui a entraîné des souffrances indicibles pour le peuple somalien, une guerre civile désastreuse fomentée par des seigneurs de guerre peu patriotes, qui a débouché sur la destruction de toutes les institutions de l'État, la mort de centaines de milliers de Somaliens et le déplacement de millions de

personnes. Malgré les bonnes intentions de l'ONU, la Somalie a pâti de l'indifférence de la communauté internationale, surtout après 1993. Le conflit somalien semblait insoluble.

Ce n'est qu'en août 2000 qu'un Gouvernement national de transition et une Assemblée nationale de transition ont été constitués et qu'un chef d'État, S. E. M. Abdikassem Salad Hassan, a été élu. C'est le résultat de la conférence qui s'est tenue à Arta, en République de Djibouti, à laquelle ont participé plus de 3 000 Somaliens, venant de toutes les régions et de tous les milieux, notamment des chefs traditionnels, des intellectuels, des hommes d'affaires et des femmes. Les seigneurs de guerre, qui ont été invités à plusieurs reprises, ont choisi de ne pas y participer.

Le Gouvernement national de transition de la Somalie a continué de rechercher le dialogue avec ceux qui ont décidé de rester en dehors du processus d'Arta, en vue de les y faire participer. Nous avons essayé, avec insistance, de les encourager à renoncer à la guerre comme un moyen d'obtenir des gains politiques, et de venir partager notre vision de la paix et de la réconciliation nationale en Somalie pour le peuple somalien.

Dans nos efforts pour réaliser la paix et la stabilité en Somalie, nous avons également fait intervenir nos frères de la sous-région, les organisations régionales et l'ONU, pour nous aider dans la recherche d'une paix durable en Somalie.

Je suis heureux d'indiquer que l'Autorité intergouvernementale de développement (IGAD), avec le ferme soutien de la communauté internationale, a entrepris une initiative de paix déterminante pour la Somalie. L'IGAD a donné pour mandat aux trois États de première ligne – le Kenya, Djibouti et l'Éthiopie – sous la présidence de S. E. le Président Daniel arap Moi du Kenya, d'établir des modalités et un calendrier permettant de faire aboutir le processus de paix d'Arta. Cette démarche bénéficie du soutien du Président actuel de l'IGAD, S. E. M. Omar Al-Bashir, Président de la République du Soudan, et des autres chefs d'État des pays membres de l'IGAD. Ce processus de l'IGAD visant à faire aboutir le processus d'Arta a intégré pour la première fois les différentes initiatives souvent concurrentes.

L'IGAD a annoncé qu'une conférence destinée à faire aboutir le processus de réconciliation aura lieu au Kenya le 15 octobre 2002. Le Gouvernement national

de transition va y participer. Nous nous y rendrons avec un esprit ouvert et avec, comme priorité absolue, l'intérêt du peuple somalien. Le Gouvernement national de transition ne ménagera aucun effort pour faire de la conférence de réconciliation nationale un succès. Nous sommes heureux que la communauté internationale ait reconnu que le processus de paix d'Arta reste la base la plus viable pour la paix et la réconciliation nationale en Somalie. Nous espérons que les administrations régionales et les autres parties qui restent en dehors du processus d'Arta partageront notre vision pour la paix et la stabilité en Somalie.

À cet égard, il est extrêmement important que la communauté internationale envoie à tous les participants somaliens un message clair en vue d'appuyer la conférence parrainée par l'IGAD au Kenya, message selon lequel ceux qui essaient de la saboter ou qui refusent d'y participer seront sanctionnés par la communauté internationale.

La question des garanties pour les résultats de la conférence de réconciliation est tout aussi importante. Nous pensons qu'il convient – et nous l'exigeons – que la communauté internationale mette en place des mesures régionales et internationales pour garantir tant la finalité que la légalité des résultats de la conférence au Kenya. Les garanties régionales et internationales doivent faire en sorte que des sanctions soient imposées à tout groupe somalien qui refuserait les résultats de la conférence de réconciliation prévue au Kenya.

Lorsque les parties somaliennes auront accepté un cadre de paix au cours de la conférence d'octobre au Kenya, nous aurons d'urgence besoin d'une force internationale de maintien de la paix, ainsi que du désarmement et du relèvement des institutions nationales en Somalie. Nous exhortons l'ONU à être prête à cela et à se préparer à relever les nouveaux défis en matière de désarmement, de démobilisation des milices et de reconstruction.

Le vent de paix qui souffle sur le continent africain a enfin atteint la Somalie. En tant que Gouvernement national de transition, nous sommes attachés à l'avènement d'une nouvelle Somalie en paix avec elle-même, avec ses voisins et avec le monde. En tant qu'État respectueux du droit, nous nous engageons à respecter nos obligations au titre de la Charte des Nations Unies et de l'Acte constitutif de l'Union africaine et à rester un partenaire pour la paix et le

développement dans notre continent et dans le monde entier.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de Somalie d'avoir respecté la limite de temps convenue.

Je donne à présent la parole à S. E. M. Jan Kohout, Ministre adjoint des affaires étrangères de la République tchèque.

M. Kohout (République tchèque) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de dire combien je suis heureux de voir un représentant de mon propre pays présider les travaux de la présente session de l'Assemblée générale. C'est la première fois que la République tchèque a l'honneur de présider cette instance suprême de l'ONU. Je suis reconnaissant à tous ceux qui ont rendu cela possible en appuyant nos aspirations. Je vous souhaite, Monsieur le Président, tout le succès possible dans l'exécution de cette fonction importante, une fonction qui a été hissée à un niveau très élevé par votre prédécesseur, M. Han Seung-soo, de la République de Corée.

Représentant le Gouvernement qui a pris ses fonctions en juillet dernier, je tiens à confirmer la continuité de la politique étrangère tchèque, qui donne la priorité à la dimension euro-atlantique, mais aussi avec une portée véritablement mondiale et une participation active à la coopération multilatérale. Je dois également mentionner que le Gouvernement de la République tchèque s'est fixé comme principale priorité une participation active à la lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive.

Il y a exactement un an, le monde entier a été bouleversé par les attaques terroristes horribles du 11 septembre contre les États-Unis d'Amérique. Les dimensions effroyables de ces attaques ont révélé la nature des menaces nouvelles auxquelles la communauté internationale est aujourd'hui confrontée. Notre réponse doit être ferme. Nous devons passer d'une politique d'endiguement à une politique de lutte active contre le terrorisme international. Par ailleurs, nous devons débattre des questions pouvant être à l'origine ou le terreau des actes violents d'une nature comparable.

En novembre, Prague accueillera le sommet de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et le Conseil de partenariat euro-atlantique. La République

tchèque appuiera l'élargissement de l'OTAN en vue d'inclure d'autres pays d'Europe centrale et orientale. En outre, nous reconnaissons l'importance des relations entre, d'une part, l'OTAN et l'Union européenne et, d'autre part, la Fédération de Russie, l'Ukraine et les pays méditerranéens. Nous prévoyons donc que le sommet de Prague marquera un jalon important dans l'histoire de l'alliance s'agissant de sa transformation pour répondre aux défis actuels en matière de sécurité tels que le terrorisme international et autres menaces asymétriques. Nous sommes convaincus que ces mesures contribueront à renforcer la stabilité et la sécurité dans le monde entier.

La République tchèque prête une grande attention au problème de l'Iraq. Nous préconisons l'application sans condition des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment celles qui portent sur la reprise des inspections des armes, le désarmement, la libération des ressortissants koweïtiens détenus et la restitution des biens koweïtiens confisqués. Le régime iraquien actuel, du fait de ses efforts pour mettre au point et produire des armes de destruction massive et son non-respect de la volonté de la communauté internationale, représente un grand risque non seulement pour la sécurité et la stabilité de la région du Moyen-Orient mais aussi pour la communauté internationale dans son ensemble. Je puis assurer l'Assemblée que la République tchèque appuie le règlement pacifique des différends dans les relations internationales.

Notre nation a eu son lot d'expériences tragiques suite aux concessions perpétuelles faites à des régimes agressifs. Nous ne devons pas oublier que la paix doit parfois être défendue par la force. La République tchèque considère que la lettre adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères de l'Iraq est une réaction à la position ferme et aux pressions de la communauté internationale. Ces pressions exercées sur le régime iraquien doivent se poursuivre tant que toutes les exigences du Conseil de sécurité n'auront pas été satisfaites.

La République tchèque suit également de près l'évolution de la situation au Moyen-Orient. Je tiens à rappeler à cet égard que notre préférence a toujours été pour un règlement pacifique et juste du problème conformément aux résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1403 (2002) du Conseil de sécurité. La seule option sérieuse serait de poursuivre les négociations en vue de stabiliser la situation actuelle en tant qu'étape sur la

voie de l'instauration d'une paix totale et durable dans la région. La République tchèque partage la vision d'une coexistence pacifique entre Israël et un État palestinien indépendant et démocratique sur la base de la confiance mutuelle et des dispositions couvrant toutes les préoccupations en matière de sécurité. À cet égard, nous nous félicitons des résultats prometteurs de la réunion du Quatuor au début de la semaine.

S'agissant de la paix et de la sécurité, nous avons récemment été témoins des progrès encourageants enregistrés dans le règlement des conflits armés en Afrique, à savoir en Angola, en Sierra Leone, au Libéria et en République démocratique du Congo ainsi que dans d'autres régions, notamment dans les Balkans et en Afghanistan. Nous accueillons avec satisfaction et appuyons les changements positifs. Par exemple, la République tchèque consacre une attention soutenue aux relations avec les États de l'Europe du Sud-Est et aux efforts de stabilisation de la communauté internationale dans les Balkans occidentaux. Cette année, la République tchèque participe au Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, que nous considérons comme un instrument important pour la relance économique et la reconstruction de la région.

Concernant l'Afghanistan, nous considérons que la paix, la stabilité et la démocratisation sont des facteurs clefs tant pour l'évolution pacifique future de toute la région que pour le contexte international au sens large de la lutte contre le terrorisme. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour stabiliser la situation en matière de sécurité et appuyer la relance économique de l'Afghanistan, notamment en mettant fin à sa dépendance économique vis-à-vis de la culture de l'opium.

Parmi les principales préoccupations de l'ONU figurent le désarmement, le contrôle des armements et la non-prolifération des armes de destruction massive. La République tchèque appuie le processus de réduction et de destruction progressives des armes nucléaires dans le cadre du processus en cours de l'application et de la réalisation de l'universalité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Parallèlement, la République tchèque oeuvre tant pour la réalisation de l'universalité que pour l'application rigoureuse de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, notamment la destruction des arsenaux

existants, et le renforcement de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. Nous tenons également à ce que reprennent les travaux de la Conférence du désarmement et que s'ouvrent des pourparlers substantiels sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Nous invitons les États membres de la Conférence à prendre une décision sur l'augmentation du nombre de ses membres.

La République tchèque appuie les mesures visant à renforcer l'autorité et l'efficacité de l'ONU. Cela comprend la réforme et l'élargissement du Conseil de sécurité, la revitalisation de l'Assemblée générale, la revalorisation des opérations de maintien de la paix conformément au rapport Brahimi, les efforts visant à passer de la culture de réaction à une culture de prévention et à apporter des changements au Conseil économique et social et à ses organes subsidiaires, entre autres choses, pour répondre aux défis posés par les objectifs contenus dans la Déclaration du Millénaire et par les grandes conférences des Nations Unies récemment tenues.

L'un des défis majeurs que la communauté internationale doit actuellement relever est de veiller à ce que tous les pays bénéficient équitablement de la mondialisation. Des questions telles que l'aide au développement et la coopération, l'allègement de la dette pour les pays en développement très endettés et la participation non discriminatoire au système commercial multilatéral, de même que ce que nous appelons la bonne gouvernance, sont autant de clefs de la poursuite des progrès économiques dans de nombreuses régions du monde que de la sauvegarde des conditions de vie favorables pour les générations futures.

Dans ce contexte, la République tchèque se félicite du succès de la Conférence de Monterrey sur le financement du développement, tenu au début de l'année, et du Sommet mondial pour le développement durable, tenu à Johannesburg il y a juste quelques semaines. Le Sommet a renforcé la détermination de la communauté internationale à poursuivre l'objectif de développement durable et, surtout, de la mise en oeuvre appuyée, des objectifs assortis de délais et des engagements concrets, de la responsabilité et de l'obligation redditionnelle. Veillons à ce que le Sommet soit suivi d'actions concrètes aux niveaux mondial, régional, national et local, notamment par le

biais d'initiatives telles que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

La République tchèque attache une grande importance au renforcement du droit international et au respect des droits de l'homme. Nous sommes déterminés à oeuvrer pour une conclusion rapide d'une convention générale relative au terrorisme international. Nous nous félicitons également de la création de la Cour pénal internationale. Je suis convaincu que la République tchèque rejoindra dans un proche avenir le nombre important des parties au Statut de Rome.

La République tchèque est consciente de la contribution de l'ONU à la promotion du respect et de la protection des droits de l'homme. Nous préconisons l'adoption d'une démarche cohérente pour remplir les obligations contractées, en particulier concernant la promotion de la femme et la protection des droits de l'enfant, notamment dans des situations de conflit armé. Nous préconisons la prévention et l'élimination progressive de toutes les formes de racisme et de discrimination, notamment à l'égard des membres des minorités ethniques ou religieuses, des personnes handicapées et des personnes âgées, ainsi que l'abolition de la torture et de la peine de mort. Nous accordons la plus grande attention au projet de protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. La République tchèque encouragera activement l'adoption du projet de protocole à la présente session de l'Assemblée générale.

La présente session de l'Assemblée générale s'inscrira dans les mémoires, notamment pour l'admission de deux nouveaux Membres, la Suisse et le Timor-Leste. Je souhaite très chaleureusement la bienvenue à la Suisse au sein de la famille des Nations Unies, et j'attends avec intérêt de souhaiter la bienvenue au Timor-Leste. Leur entrée à l'Organisation représente un pas de plus sur la voie de son universalisation que la République tchèque appuie sans réserve et qui constitue une preuve nouvelle de la vitalité de notre Organisation.

Je pourrais m'arrêter ici, mais avant de terminer, je voudrais saisir cette occasion pour soulever deux questions. Tout d'abord, je voudrais réaffirmer l'intérêt constant accordé par la République tchèque à l'appui des activités du Centre d'information des Nations Unies à Prague, qui, l'année dernière s'est installé dans

de nouveaux locaux dans ce qu'il est convenu d'appeler la Maison des Nations Unies de Prague, qui accueille également des organes représentatifs et d'autres organisations du système des Nations Unies. Enfin, je voudrais remercier chaleureusement, au nom du peuple de la République tchèque, tous ceux qui ont généreusement fourni une aide humanitaire et autre à mon pays à la suite des inondations dévastatrices qu'il a connues en août dernier. À ce moment critique, nous avons vu se déferler une vague prodigieuse de solidarité internationale, et les inondations ont ainsi contribué à un rapprochement entre nous, avec nos voisins et avec le reste du monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la République tchèque pour sa déclaration et pour avoir respecté les délais impartis.

L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. Mme Irma Loemban Tobing-Klein, Chef de la délégation du Suriname.

Mme Loemban Tobing-Klein (Suriname) (*parle en anglais*) : La création le 24 octobre 1945 de la famille des nations a apporté aux peuples du monde des valeurs, des principes et des objectifs à chérir et à atteindre. Les fondateurs des Nations Unies nous ont apporté l'espoir; ils nous ont apporté une nouvelle confiance dans l'avenir de l'humanité après deux guerres mondiales. Ils ont ouvert les yeux de la communauté mondiale sur des questions fondamentales telles que la dignité de l'homme, l'égalité, la tolérance, la paix, la sécurité nationale et internationale, le progrès économique et social, et le respect des droits de l'homme.

Que devons-nous faire de ces dons précieux? Est-ce que nous, les pays Membres – les grands et les petits; les puissants et les moins puissants; les pays développés et les pays en développement – devons faire un usage optimal de ces instruments pour assumer la responsabilité nécessaire et faire preuve de solidarité les uns envers les autres et envers nos peuples, et en particulier envers les plus vulnérables parmi nous : nos enfants, les personnes âgées, les handicapés, les personnes souffrant du VIH/sida, les hommes et les femmes, et les jeunes et les vieux qui souffrent de la misère, de la faim, de maladies mortelles, de la sécheresse et des crimes de guerre?

Aujourd'hui, j'interviens au nom du Gouvernement et du peuple de la République du Suriname, pour évoquer ces questions fondamentales

dont il faut se préoccuper, et je voudrais avant tout exprimer des sentiments de paix et d'amour à l'égard de l'ensemble de la famille des Nations Unies : paix et amour, qui nous ont été communiqués dans les messages de paix du Président et du Secrétaire général et dans les très belles chansons de la Chorale des Nations Unies au cours de la Cérémonie de la Cloche de la paix qui a eu lieu ce matin ici au Siège de l'ONU, à l'occasion de la Journée internationale de la paix; paix et amour pour vous, Monsieur le Président, en raison de votre élection unanime à ce poste élevé, parce que vous êtes prêt à servir et en raison de la contribution importante de votre pays aux nobles objectifs de notre Organisation; paix et amour pour votre prédécesseur, M. Han Seung-soo, pour la manière énergique dont il a dirigé les travaux de la cinquante-sixième session remarquable de l'Assemblée générale; paix et amour également pour notre Secrétaire général dévoué et admirable et pour l'ensemble de son Secrétariat – ceux qui travaillent d'arrache-pied tous les jours partout dans le système des Nations Unies et qui, malgré la difficulté de leur tâche en tant qu'agents de la sécurité, interprètes, fonctionnaires des conférences, agents des services extérieurs, personnel spécialisé dans les techniques de l'information et des communications et personnel des différents programmes et institutions des Nations Unies, qui sont toujours prêts à servir l'humanité avec un sourire aimable.

M. Laoteguelnodji (Tchad), Vice-Président, assume la présidence.

La paix et l'amour étaient inscrits dans le récent message relatif au 11 septembre que le Président Runaldo Ronald Venetiaan de la République du Suriname a fait parvenir au Président George W. Bush des États-Unis d'Amérique :

« En ce jour, nos pensées et nos sentiments accompagnent les familles et les amis des victimes du cruel attentat terroriste du 11 septembre 2001, ainsi que le Gouvernement et le peuple des États-Unis d'Amérique. Le peuple surinamais prie pour que la nation américaine tout entière prospère dans la paix, avec l'ensemble de la famille mondiale ».

Nous exprimons paix et amour et adressons des paroles spéciales de bienvenue à la Confédération suisse qui vient d'être admise à notre Organisation et qui, le 10 septembre 2002, a rejoint notre famille en

tant que 190^e État Membre, après avoir si bien servi l'ONU en tant qu'observateur, en particulier en ce qui concerne la défense des droits de l'homme et la protection du droit humanitaire. Nous exprimons également nos sentiments particuliers d'amour, de paix et de bienvenue à l'endroit de la République démocratique du Timor-Leste, qui va être admise en tant que 191^e État Membre de l'ONU le 27 septembre 2002, après un long processus de préparation, sur la base de la résolution 1272 (1999) du Conseil de sécurité, avec la forte participation de sa population bien motivée et avec l'aide et l'appui de la communauté internationale. Nous souhaitons aux Gouvernements et aux peuples de ces deux pays nos meilleurs vœux pour l'avenir.

L'année dernière, qui a été proclamée Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations, est arrivée à un moment où le dialogue s'est avéré être très important dans le monde d'aujourd'hui. Le Suriname est un fervent défenseur du dialogue. Nous préférons donc régler nos différends par le dialogue. Je me réjouis de pouvoir dire que les populations du Suriname, qui sont originaires de toutes les régions du monde – de l'Afrique, de l'Asie, des Amériques et de l'Europe – vivent dans la paix et dans l'harmonie les unes avec les autres. Nous attachons aussi une grande valeur aux relations pacifiques et amicales que nous entretenons avec les pays voisins et avec de nombreux autres pays du monde. Pour encourager l'unité au sein de notre société, nous avons intégré l'idéal de la paix et du respect de la culture des autres dans nos programmes d'éducation nationale et nous les enseignons aux enfants dès leur plus jeune âge.

La conception du développement reposant sur les droits de l'homme, y compris la notion selon laquelle l'éducation en matière de droits de l'homme est essentielle pour le développement, doit être adoptée. Le plan national d'éducation du Suriname s'occupera donc également de l'éducation en matière de droits de l'homme. Il faut sensibiliser notre peuple au fait que la pauvreté dans laquelle il vit est une grave violation des droits de l'homme : chaque être humain a droit à un niveau de vie décent en ce qui concerne la santé, les soins médicaux et le bien-être – le droit à l'éducation, à l'alimentation, au logement et aux services sociaux en général.

Le Suriname a ratifié tous les principaux instruments relatifs aux droits de l'homme. Nous nous sommes félicités de l'attention particulière que nous a

accordée le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes au cours de l'examen, notamment du premier rapport périodique soumis par le Suriname en juin dernier, sur l'importance des droits de l'homme en tant que moyen permettant de transformer la société et en tant que droit inaliénable. Ma délégation souligne que l'égalité ne sera jamais réalisée tant que les droits de l'homme n'iront pas de soi.

Au nom de mon gouvernement, je voudrais donc remercier très sincèrement l'ancien Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Mme Mary Robinson, pour la façon remarquable dont elle s'est acquittée de ses fonctions. En même temps, nous tenons à souhaiter la bienvenue au nouveau Haut Commissaire aux droits de l'homme, qui vient d'ailleurs de notre région : M. Sergio Vieira de Mello, du Brésil. Nous lui offrons nos meilleurs vœux, et nous sommes convaincus qu'il saura nous guider dans la promotion et la protection effective de la jouissance par tous de tous les droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux, notamment le droit au développement, conformément à la résolution 48/141 de l'Assemblée générale.

Si nous voulons véritablement que l'ONU maintienne la paix et la sécurité internationales, nous devons respecter et appliquer les différentes résolutions et décisions adoptées à cette fin. Les engagements, les déclarations, les plans d'action élaborés lors des différentes conférences de suivi des Nations Unies qui ont lieu cette année devront être mis en oeuvre. La différence de position de plusieurs pays constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales, en particulier quant aux conséquences de la libéralisation du commerce pour les pays en développement.

La réalisation des objectifs en matière de développement du millénaire doit être notre première priorité et elle ne doit pas être remise en cause par une augmentation des dépenses en matière de défense.

Nous nous félicitons de la décision récemment annoncée par l'Iraq de permettre le retour des inspecteurs en armements de l'ONU dans le pays. Nous nous félicitons également du plan de paix récemment accepté, visant à trouver un règlement pacifique définitif d'ici à 2005 aux conflits du Moyen-Orient.

Si nous voulons garantir la paix et la sécurité internationales, il nous faut nous montrer à la hauteur du défi qui consiste à créer un monde digne des

enfants; un monde sans enfants soldats; une société pour tous les âges, où plus personne ne meurt de faim, de sécheresse, où personne ne vit dans une pauvreté extrême. Un monde où l'on respecte les droits de l'homme, l'état de droit et le droit international; où le commerce est équitable, où il y a un développement durable, une bonne gouvernance; où chaque individu a le droit au développement, l'objectif ultime étant d'améliorer la qualité de vie de chaque être humain – enfants, femmes, hommes, personnes âgées et personnes handicapées.

Selon le *Rapport sur le développement humain* de 2002, de nombreux pays sont plus pauvres aujourd'hui qu'il y a 10, 20 et dans certains cas 30 ans. Il faut porter l'attention voulue aux personnes les plus vulnérables. Les pays en développement ne peuvent en aucune manière répondre aux besoins de leurs populations avec leurs propres ressources financières. Les gouvernements du monde développé, les institutions financières internationales et les pays bailleurs de fonds devraient augmenter leur aide publique au développement.

L'élimination de la pauvreté devrait être la priorité absolue dans nos pays. Notre programme d'élimination de la pauvreté est conçu de manière à mettre l'accent non seulement sur une croissance qui emploie beaucoup de main-d'oeuvre, mais également sur une croissance qui repose sur le capital national. Notre gouvernement a choisi un programme insistant sur la technologie et l'éducation de notre population, afin d'élever son niveau de confort matériel et spirituel.

L'éducation est un véhicule très important de la prise de conscience des problèmes de santé, comme le VIH/sida, le paludisme, la tuberculose, de la question des droits de l'homme et de la démocratie, de la criminalité, notamment de la criminalité transfrontière et du trafic de drogues. Le Suriname a un usage établi et une longue tradition de la participation de la société civile et d'autres acteurs non étatiques au développement de notre pays, et il accorde une grande importance à un véritable partenariat entre le Gouvernement, la société civile, et les organisations non gouvernementales dans les affaires sociales, l'éducation et la santé entre autres.

Lorsque nous avons participé lundi dernier à la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur le Nouveau Partenariat pour le

développement de l'Afrique, nous avons exprimé la solidarité du Gouvernement et du peuple surinamais avec nos frères et nos sœurs du continent africain et notre solide soutien à la détermination de l'Afrique de sortir de la pauvreté, de la famine, des maladies mortelles telles que le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose, afin de construire une culture de paix et de démocratie forte et durable sur la base des précieuses ressources humaines et naturelles de l'Afrique et de sa richesse culturelle.

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) doivent être considérées comme essentielles pour le développement durable des peuples et des sociétés. Le développement fondé sur le droit doit comprendre le droit aux technologies de l'information et de la communication. Les TIC ont été reconnues comme un instrument efficace dans le domaine de la croissance économique, de la connaissance, de l'éducation à tous les niveaux, de l'élimination de la pauvreté, de la responsabilisation des populations, du renforcement des capacités, de la prise de décisions et de la promotion d'un développement durable.

Le Secrétaire général de l'ONU mérite des félicitations pour l'initiative qui a été prise au sein du système des Nations Unies de créer le Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications, qui joue un rôle essentiel dans le processus préparatoire du Sommet mondial sur la société de l'information, prévu en décembre 2003 à Genève, et en 2005 à Tunis. Divers programmes et projets relatifs aux technologies de l'information et de la communication à l'intention des enfants, des étudiants, des personnes âgées et autres, sont exécutés au Suriname par le Gouvernement, l'Université et la société civile.

Mon pays continuera à appuyer l'activité de l'ONU. Nous sommes bien déterminés à mettre en oeuvre les plans d'action des importantes conférences de suivi des Nations Unies de cette année – notamment la session extraordinaire consacrée aux enfants, la Conférence internationale sur le financement du développement, l'Assemblée mondiale sur le vieillissement, le Sommet mondial de l'alimentation et le Sommet mondial pour le développement durable.

Nous devons affronter différents problèmes en matière de développement économique et social et en matière d'environnement. Il nous faut diminuer de

moitié la pauvreté au cours des 10 prochaines années. Mon gouvernement est déterminé à agir pour la croissance économique et l'élimination de la pauvreté de notre peuple. Nous sommes également confrontés au problème qui consiste à améliorer les produits sains et respectueux de l'environnement; protéger et gérer les ressources naturelles du Suriname; améliorer le développement durable des petits États insulaires en développement; et renforcer la gestion du développement durable aux niveaux national, régional et international.

Parce que le Suriname est situé dans la région des Caraïbes, qui est la deuxième région la plus touchée au monde par le VIH/sida, la question est pour nous d'une importance capitale. Outre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose constituent de très graves menaces non seulement pour la santé en général, mais aussi pour le secteur du travail et pour le développement économique et social du Suriname. Nous prenons donc les mesures nécessaires dès maintenant pour soumettre une demande de financement au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

Nous sommes confrontés à de très nombreux problèmes qu'il faut régler et à des accords et programmes qu'il faut mettre en oeuvre afin d'améliorer la vie de nos populations. L'ONU reste le meilleur endroit pour débattre collectivement des problèmes du monde et leur trouver des solutions durables. Il nous revient de nous montrer à la hauteur de nos engagements en tant que Membres de l'ONU et de créer de meilleures conditions de vie pour nos peuples. Nous ne pouvons qu'espérer que cela finira par aboutir à la stabilité au sein de nos nations et entre nos pays, et en définitive à la paix et à la sécurité, tel que les fondateurs de cette grande Organisation l'avaient envisagé.

Le Secrétaire général, M. Kofi Annan, et le Président de l'Assemblée générale, M. Jan Kavan, dans les messages de paix exaltants prononcés à la Cérémonie de la Cloche de la paix de ce matin, ont exhorté la communauté internationale à s'inspirer du message de la Journée internationale de la paix et à le faire résonner à travers le monde, pour qu'il répande dignité, justice, compréhension, solidarité et prospérité.

Que la paix règne sur la terre. Que la paix commence avec chacun d'entre nous réunis dans cette belle salle historique de l'Assemblée générale. Que le Tout-Puissant soit avec nous tous.

Le Président par intérim : Je donne la parole maintenant à S. E. M. Alfred Capelle, Président de la délégation des Îles Marshall.

M. Capelle (Îles Marshall) (*parle en anglais*) : Je transmets à l'Assemblée les chaleureuses salutations du Président Kessai H. Note.

Au nom de la République des Îles Marshall, j'ai l'honneur de féliciter M. Jan Kavan de son élection à ce poste élevé. J'aimerais aussi saisir cette occasion pour remercier le Secrétaire général pour le travail considérable qu'il a réalisé avec le Secrétariat afin de préparer l'Assemblée générale.

J'ai également le grand plaisir d'adresser une très chaleureuse bienvenue et les félicitations des Îles Marshall aux peuples de la Confédération suisse et du Timor-Leste, en tant que nouveaux Membres de l'ONU.

Il est regrettable que la présente cinquante-septième session de l'Assemblée générale se tienne à l'ombre de la commémoration des attaques terroristes qui ont frappé notre pays hôte – et le monde entier – le 11 septembre 2001. Le terrorisme moderne est une question qui préoccupe tous les peuples, quelle que soit leur nationalité ou leur religion. C'est une question qu'aucune nation ne peut se permettre d'oublier.

Tout en partageant les sentiments de terreur, d'horreur et de douleur provoqués par les attaques terroristes aux États-Unis, le peuple des Îles Marshall espère que les États Membres de l'ONU continueront à oeuvrer ensemble pour la paix et la sécurité mondiales. J'exhorte cet organe, qui représente la force morale collective de tous les États Membres, à faire tout ce qui est en son pouvoir pour éliminer la menace du terrorisme.

Je suis heureuse d'annoncer que les Îles Marshall ont récemment mené à terme un processus d'établissement des priorités nationales et d'évaluation de la politique du Gouvernement. Nous avons examiné minutieusement l'état de notre nation par le biais d'un Sommet économique et social national, dont les conclusions ont constitué la base de notre plan de développement durable à long terme, intitulé « La République des Îles Marshall – Horizon 2018 ».

Ce processus de réexamen a été guidé par des consultations avec toutes les parties prenantes et tous les secteurs de notre société. Des débats et des

entretiens approfondis ont eu lieu afin de veiller à ce que tous les membres de la communauté des Îles Marshall aient la possibilité de contribuer à notre vision de l'avenir.

Le Gouvernement des Îles Marshall a décidé que toutes les politiques et tous les objectifs en matière de développement s'inspirent de la vision issue du Sommet, et nous sommes maintenant en train de mettre en oeuvre les idéaux fondamentaux relatifs de ce plan de développement durable.

En élaborant notre vision nationale, le Gouvernement des Îles Marshall a également tenu compte des préoccupations internationales fixées par l'ONU. Nous avons veillé à ce que nos politiques reflètent les priorités tout à fait importantes de bonne gouvernance, respect des droits de l'homme fondamentaux, protection de l'environnement, et conservation des ressources naturelles. Nous avons également pris en compte les objectifs en matière de développement social et le besoin d'investir dans les domaines de la santé et de l'éducation. Nous sommes convaincus qu'en rattachant nos priorités nationales aux préoccupations internationales, les bonnes décisions politiques seront prises.

Au cours des années 90, les Îles Marshall ont connu une période d'ajustement et de réforme structurels sur la demande des groupes de donateurs internationaux. Nous avons scrupuleusement mené ces réformes coûteuses et socialement déstabilisantes, avec l'espoir qu'elles s'accompagneraient d'une quelconque contrepartie. Nous avons maintenant en place un ensemble de politiques tournées vers l'avenir et pragmatiques, et nous sommes désireux de les concrétiser afin d'améliorer les conditions de vie de notre peuple. Toutefois, rares sont ceux qui veulent nous aider à atteindre cet objectif.

Je voudrais donc ici, à la cinquante-septième session de l'Assemblée générale, défendre l'idée d'un nouveau paradigme international : un paradigme qui reconnaisse à la fois les défis tout à fait particuliers auxquels font face les petits États insulaires en développement tels que les Îles Marshall, et les ressources et les dons inestimables que possèdent ces mêmes nations – des ressources dont ne pourrait bénéficier l'ensemble de la communauté internationale que par le biais de partenariats substantiels et soutenus.

Il est temps de reconceptualiser les relations qui existent entre les nations plus établies et moins

établies, en passant du stade de donateurs et de bénéficiaires à celui de bénéficiaires et de collaborateurs mutuels. C'est seulement ainsi que l'on pourra pleinement concrétiser les promesses de coopération et de développement sur le plan international.

Les Îles Marshall disposent d'un potentiel considérable en matière de ressources intellectuelles, environnementales et culturelles qu'elles souhaitent partager avec la communauté internationale. Nous attendons avec intérêt de voir s'établir de nouvelles formes de partenariat avec des entités dans le monde entier – des partenariats qui rejailliront à l'avantage de la communauté mondiale et de tous ses habitants.

Les partenariats qui sont les plus utiles pour nous sont ceux de nature pratique. Nos communautés, et celles de nombreuses nations comme les Îles Marshall, recherchent des partenariats d'action qui offrent des solutions pragmatiques et pratiques qui soient coordonnées et qui visent un effet maximal.

Les Îles Marshall sont confrontées aux mêmes défis spécifiques qui caractérisent de nombreux petits États insulaires en développement : un environnement particulièrement fragile qui est très sensible à la menace du réchauffement de la planète; une base économique étroite qui impose des contraintes sur les possibilités de développement progressif et durable; et un milieu institutionnel qui est en train de développer lentement la capacité de tirer parti des bienfaits de la science et de la technologie.

Comme nos partenaires internationaux le savent, les Îles Marshall sont particulièrement préoccupées par les questions suivantes. Tout d'abord, l'environnement. Le Gouvernement des Îles Marshall reconnaît la nécessité d'une démarche coordonnée et intégrée pour rechercher des solutions appropriées aux défis posés par la dégradation et la pollution de l'environnement.

Nous saluons le Programme d'action de la Barbade qui, conjointement au résultat atteint au Sommet de la Terre de Johannesburg, fournira un cadre de travail pour le développement durable des petits États insulaires tels que les Îles Marshall. La grande divergence des vues exprimées à Johannesburg a posé de nombreux défis, mais a produit également des idées fructueuses dans des domaines où reposent nos forces communes, ainsi que concernant la meilleure façon d'utiliser ces forces.

En outre, il est essentiel que la communauté internationale reconnaisse le grand défi à la vie et à la culture que posent les changements climatiques mondiaux. Cette menace est particulièrement ressentie par les pays tels que les Îles Marshall – des pays qui font face à la menace très réelle d'une oblitération complète si le niveau de nos océans augmente même de façon marginale.

Au nom des Îles Marshall, je félicite les États qui partagent nos préoccupations et qui ont signé et ratifié le Protocole de Kyoto. Je voudrais également prier instamment les États non signataires de considérer l'importance vitale et l'urgence de la question. Si la communauté internationale n'agit pas maintenant, l'avenir verra la disparition de nombreux petits États insulaires, ce qui, par ricochet, aura des conséquences économiques, environnementales et migratoires considérables pour l'ensemble de la communauté mondiale.

Deuxièmement, une question particulièrement pertinente pour les Îles Marshall est la question du nettoyage et de la non-prolifération nucléaires. Les Îles Marshall recherchent des partenariats avec les membres de la communauté internationale qui aideront à porter à de nouveaux niveaux le dialogue sur les armes nucléaires et les essais nucléaires.

La population des Îles Marshall a beaucoup souffert à la merci d'un monde constamment en train de préparer la guerre. Nous sommes limités par la persistance du legs des déchets nucléaires toxiques, legs qui pose des problèmes qui dépassent nos capacités financières et scientifiques pour en venir à bout. Notre chaîne alimentaire continue d'être touchée, et notre développement est freiné par notre inaptitude à utiliser des terres endommagées.

Je suis heureux de déclarer que le Congrès des États-Unis examine actuellement notre situation, et nous espérons que le résultat favorisera le règlement de ce problème. Néanmoins, nous estimons que nos leçons durement apprises peuvent aider à informer et à instruire la communauté internationale lors des débats à venir sur l'utilisation et les essais des armes nucléaires.

Et troisièmement, une autre question particulièrement importante pour notre peuple a trait aux océans et aux pêches. En tant que pays dont les moyens de subsistance dépendent des ressources de la mer, le Gouvernement des Îles Marshall apporte son

soutien infaillible au régime de gestion du droit de la mer. Nous soulignons en particulier l'importance de l'article 63 1) de la Convention sur le droit de la mer, qui mentionne la nécessité pour les États de s'entendre sur les mesures nécessaires pour coordonner et assurer la conservation et le développement des stocks communs.

Les Îles Marshall sont également en train de mettre en place des industries nationales de pêches qui permettront progressivement de remplacer les flottes de pêche étrangères; de délimiter notre propre zone économique exclusive; et d'établir des directives internationales qui protègent nos océans pour les futures générations de pêcheurs et pour ceux qui comptent sur le travail des pêcheurs pour leur survie.

Je n'ai mentionné que quelques-unes des priorités que ma délégation voudra évoquer au moment approprié lors des prochains débats des comités et lors de nos interactions avec les institutions des Nations Unies et avec nos partenaires de développement. Il y a, bien sûr, beaucoup d'autres questions qui préoccupent les Îles Marshall et l'ensemble de la communauté internationale – des questions dont nous débattons tous dans les années à venir.

L'un des plus grands défis que connaît cet organe est l'exclusion continue de la République de Chine à Taiwan de l'ONU. Le Gouvernement des Îles Marshall réaffirme sa préoccupation car l'exclusion d'une nation de citoyens pacifiques et respectueux du droit n'est pas conforme à l'idéal inclusif de l'ONU. J'engage donc instamment chacun d'entre vous, nous tous, à passer outre à nos préjugés et à autoriser l'admission de la République de Chine à Taiwan à l'ONU.

Un autre problème important auquel est confronté cet organe est le conflit en cours au Moyen-Orient. Les Îles Marshall considèrent que des mesures diplomatiques urgentes sont nécessaires pour oeuvrer en faveur d'une solution pacifique à cette menace à la paix et à la sécurité internationales.

Les Îles Marshall souhaitent souligner leur appui à l'élargissement du Conseil de sécurité de l'ONU. Nous estimons qu'il faut augmenter le nombre des membres permanents et non permanents du Conseil et que cet élargissement doit inclure des membres tant des pays développés que de pays en développement. Ceci élargirait considérablement la représentation de base du Conseil et en renforcerait donc la validité.

Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter la communauté internationale de l'appui qu'elle a accordé à la nouvelle Cour pénale internationale. Les Îles Marshall espèrent et sont convaincues que cette Cour deviendra un mécanisme puissant dans l'administration de la justice à l'échelon international. Nous envisageons cependant à l'heure actuelle la possibilité d'un accord bilatéral en vertu de l'Article 98 du Statut de Rome et nous prendrons une décision après avoir évalué avec soin les conséquences d'un tel accord.

Le Président assume à nouveau la présidence.

Enfin, je tiens à réaffirmer le ferme attachement des Îles Marshall à la camaraderie et à la solidarité avec tous les États Membres de cette Organisation.

Vive l'Organisation des Nations Unies. Que Dieu bénisse l'Organisation des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à M. Martin Belinga-Eboutou, Chef de la délégation du Cameroun.

M. Belinga-Eboutou (Cameroun): Monsieur le Président, la délégation camerounaise salue le vote unanime qui a porté la République tchèque à la présidence de la cinquante-septième session ordinaire de l'Assemblée générale, en ce moment où, dans un contexte qui n'incite pas toujours à l'optimisme, les peuples des Nations Unies poursuivent leur marche ascensionnelle vers le futur. Ce futur, nos chefs d'État et de gouvernement en ont dessiné les contours lors du Sommet du Millénaire. Ce futur, c'est celui d'un monde où l'homme vivra libéré de la peur, de toutes les peurs, un monde où l'homme vivra libéré du besoin. Je suis convaincu, Monsieur le Président, que, dans le sillage de votre prédécesseur, vous saurez, avec les éminentes qualités qui sont les vôtres, contribuer au renforcement de la cohésion et de la paix entre les États et les peuples.

Le Cameroun se félicite par ailleurs de l'agrandissement du cercle familial, avec la Suisse amie qui rejoint la bannière onusienne et, dans quelques jours, l'arrivée de la jeune République démocratique du Timor-Leste.

Enfin, qu'il me soit permis de rendre hommage au Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan, dont l'oeuvre, l'engagement et la dynamique constante consolident chaque jour davantage la crédibilité et la vitalité de l'ONU au sein des pays Membres et, plus largement, dans l'opinion publique internationale.

Jamais autant que de nos jours l'Organisation des Nations Unies n'a incarné son rôle d'espace de concertation, de recherche, d'action et de vigilance en faveur de la paix et de la sécurité mondiales. Son engagement résolu et déterminé contre le terrorisme au lendemain de la tragédie du 11 septembre 2001 en témoigne éloquemment.

Le Cameroun a adhéré aux premières mesures conventionnelles prises par l'ONU immédiatement après ce drame. Il s'est également associé pleinement aux résolutions qui permettent aujourd'hui l'émergence progressive d'un Afghanistan nouveau, synonyme de liberté et de modernité pour son peuple.

Le combat contre le mal destructeur, aveugle et persistant qu'est le terrorisme doit s'inscrire dans la durée à l'intérieur de nos pays et à travers des décisions concertées à l'échelon international. Voilà pourquoi le Cameroun appuie pleinement le projet de conférence de haut niveau sur une riposte commune de la communauté internationale au terrorisme.

Cette lutte ne doit pas se cantonner à la seule riposte mécanique. Elle suppose également une approche globale qui prenne en compte l'ensemble des facteurs de déséquilibre et d'injustice qui favorisent ces menées criminelles et dont peuvent hélas se prévaloir leurs auteurs.

De là l'exhortation et l'appel pressant du Président Paul Biya, qui convie la communauté internationale

« à apaiser le contexte international en l'expurgeant des situations d'injustice qui servent de terreaux où s'alimente l'intolérance. Cette démarche réaliste permettra d'éradiquer les ferments d'insatisfaction et de révolte qui, faute de solution, peuvent mener au désespoir et, dans le pire des cas, au terrorisme ».

Dans cet esprit, nous estimons que notre offensive commune contre le terrorisme relève autant des dispositifs sécuritaires et juridiques acceptés par tous les États que, et surtout, de la mise en oeuvre effective des engagements convenus dans la Déclaration du Millénaire. Ces engagements, rappelons-le, visent notamment à instaurer davantage de solidarité entre les nations et à réduire le fossé entre pays riches et pays pauvres. La fermeté sans la justice ne peut que favoriser le sentiment de frustration et laisser le problème entier.

À la faveur de son entrée depuis le 1er janvier dernier au Conseil de sécurité, le Cameroun déploie au sein de cet organe prééminent de l'Organisation des Nations Unies tous les efforts nécessaires pour faire valoir cette doctrine de la convergence d'une double voie d'approche comme levier de la paix et de la sécurité. La lutte contre le terrorisme international impose la participation sincère et effective de tous les États Membres de l'ONU. À son tour, cette exigence nécessite et suppose un environnement de paix, de stabilité et de sécurité entre les États Membres. Par conséquent, il nous faut coûte que coûte trouver une solution aux conflits et aux tensions qui, en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie continuent à engendrer des lignes de fracture dans les relations internationales, entre les pays de la même région voire au sein de certains États.

Comme pour la lutte contre le terrorisme international, la mobilisation de la communauté des nations contre les crises et conflits armés doit conjuguer fermeté et ouverture. Le Cameroun est particulièrement préoccupé par la question sensible des sanctions qui frappent un certain nombre de pays. Ces sanctions doivent avoir un caractère essentiellement ciblé de manière à épargner les populations civiles innocentes et prendre en compte les préoccupations des États tiers indirectement victimes.

Le Conseil de sécurité gagnerait, selon nous, à améliorer la perception des sanctions en leur conférant une légitimité supplémentaire, ce qui leur permettrait d'avoir la crédibilité indispensable à leur efficacité.

S'agissant des réformes institutionnelles de l'ONU que le Cameroun, aux côtés de nombreux pays, appelle de ses vœux, une mention particulière devrait être faite de l'inévitable élargissement de la composition du Conseil de sécurité. Ces réformes du principal pôle de décision de l'ONU permettraient une approche plus intégrée des graves questions régionales et des enjeux multilatéraux qui découlent de la mondialisation.

Le Cameroun est convaincu que les États Membres de l'ONU ont, dans leur très grande majorité, la capacité et la volonté de réaliser ces réformes. Cette même capacité et cette même volonté, ils l'ont en effet démontrée en donnant naissance à la Cour pénale internationale, dont la première session de l'Assemblée des États parties vient de se tenir ici-même.

Nous n'insisterons jamais assez sur la nécessité d'une solidarité unissant nos nations. L'appui au développement des pays du Sud doit demeurer une priorité, tout comme la synergie entre nos États pour définir une politique vigoureuse de protection de notre environnement. Jamais nous n'avons réuni autant de sommets sur ces enjeux majeurs. Pourtant, force est de reconnaître et de constater que nous avons rarement répondu de façon adéquate aux attentes immenses des millions de femmes, d'enfants et d'hommes dont la grande majorité continue à vivre dans la précarité, et de plus en plus dans la peur du devenir de notre planète Terre.

Nous devons méditer sur nos échecs. Nous devons réagir par un sursaut volontariste; et c'est ce sursaut volontariste qui nous permettra de nous attaquer avec détermination aux grandes pandémies dont le VIH/sida. C'est la voie que tracent les premières dames d'Afrique, qui, à l'invitation de Mme Chantal Biya, se retrouveront à Yaoundé les 15 et 16 novembre 2002 pour porter sur les fonts baptismaux, avec le concours des chercheurs et des scientifiques de renom, une organisation non gouvernementale appelée « Synergies africaines contre le sida et les autres souffrances ». À l'occasion de ce lancement, les professeurs Robert Gallo et Luc Montagnier animeront un symposium scientifique sur le sida.

Pour combattre le fanatisme, il nous faut cultiver la fidélité à l'homme. La fidélité doit être une permanence. Comme le rappelle la sagesse africaine, « le passé et le présent ne font qu'un dans la même volonté de préserver l'homme ». Aujourd'hui plus qu'hier, nous avons le devoir d'affirmer notre fidélité à nos peuples, et ce, sans jamais oublier les vertus essentielles sur lesquelles le tissu universel des aspirations et des rêves de l'homme se tisse. Je tiens à rappeler que nous avons l'impérieux devoir de forger le futur, ce futur dont nos chefs d'États ont tracé les contours au Sommet du Millénaire – un monde où l'homme sera enfin libéré de la peur, de toutes les peurs, un monde où l'homme sera à l'abri du besoin.

Faisons ensemble un rêve. Rêvons ensemble de ce futur plein d'espérance. À ceux qui nous en feront le reproche, nous rappellerons qu'au commencement, était le rêve. À ceux-là nous dirons également avec Bernard Shaw :

« Certains rêvent de choses qui sont et se demandent "pourquoi" ? Moi je rêve de choses qui ne sont pas et je dis "pourquoi pas" ? »

Au commencement était le rêve.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat général.

Le représentant de la République islamique d'Iran a demandé la parole dans l'exercice de son droit de réponse. Je la lui donne.

M. Hamzehei (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Ce matin, le Ministre des affaires étrangères des Émirats arabes unis a formulé des revendications inattendues contre l'intégrité territoriale de mon pays. Étant donné que nous avons exprimé officiellement, clairement et à plusieurs reprises notre position sur cette question, je n'entrerai pas dans les détails.

La République islamique d'Iran est pleinement attachée à ses obligations internationales, en particulier à celles découlant de l'accord de 1971. Nous croyons fermement que les malentendus quant à l'interprétation ou à l'application de cet accord – s'il y en a – devraient être traités avec bonne volonté et par le biais de mécanismes acceptés par les deux parties afin de trouver une solution amicale.

Entre-temps, mon gouvernement s'est aussi félicité de l'interaction et de l'échange de vues entre les responsables de l'Iran et des Émirats arabes unis sur des questions qui intéressent et préoccupent nos deux pays. À cet égard, nous nous réjouissons qu'il y ait eu des visites mutuelles ces derniers mois, lors desquelles les deux parties ont pu débattre de questions bilatérales et régionales, et prendre des mesures positives pour les régler.

Nous estimons que le dialogue entre nos deux gouvernements peut jouer un rôle déterminant pour écarter tout malentendu existant.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Émirats arabes unis, qui souhaite exercer son droit de réponse.

M. Al-Habsi (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je voudrais exprimer mon regret devant la déclaration faite à l'instant par le représentant de l'Iran au sujet des trois îles de la Grande Tumb, de la Petite Tumb et d'Abou Moussa. Les Émirats arabes unis regrettent vivement ces revendications constantes et

sans fondement de l'Iran, qui vont à l'encontre de tous les faits et de tous les instruments historiques, démographiques et juridiques, qui prouvent que ces îles appartiennent aux Émirats arabes unis. Nous estimons que la présence iranienne sur ces îles depuis 1971 constitue une occupation militaire illégale qui viole la Charte des Nations Unies et les règles du droit international. Par conséquent, nous espérons que le Gouvernement de la République islamique d'Iran réexaminera sa politique concernant ces îles occupées. Nous espérons également qu'elle répondra de façon positive aux initiatives pacifiques prises par les dirigeants des Émirats arabes unis, par nos responsables et nos bons offices, comme l'illustrent les deux récentes visites effectuées en Iran par notre Ministre des affaires étrangères pour prouver la bonne volonté des Émirats arabes unis, qui souhaitent régler le différend au sujet de ces îles. Nous devrions régler la question par le biais de négociations et d'un dialogue bilatéraux et pacifiques, qui sont susceptibles de nous permettre de trouver une solution juste et globale à ce problème afin que les îles reviennent au sein des Émirats arabes unis. Si on y arrive, nous pourrions rétablir des relations de bon voisinage entre nos deux peuples et nos deux pays. Cela mènera également à une plus grande stabilité et à la paix dans la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de clore le débat général de cette année, je souhaiterais faire quelques observations en conclusion.

Je voudrais commencer par remercier les membres pour les paroles aimables d'appui qu'ils m'ont adressées ainsi qu'aux Vice-Présidents de l'Assemblée générale et pour les assurances de coopération. Nous ferons de notre mieux pour répondre à leurs attentes.

Le haut niveau de participation au débat général de cette année ne fait que souligner l'importance de notre rencontre. Parmi les 188 orateurs, nous avons entendu 33 chefs d'État, 14 chefs de gouvernement, 14 vices-premiers ministres et 110 ministres des affaires étrangères. La déclaration importante du Secrétaire général, qui a souligné la nécessité première et l'importance continue du multilatéralisme en tant que principe guidant notre Organisation et les affaires mondiales, a constitué une excellente base pour nos délibérations.

Notre débat au cours des 10 derniers jours a été particulièrement riche et pittoresque, a porté sur des

questions cruciales abordées sous des perspectives différentes. Encore une fois, le débat annuel de l'Assemblée générale s'est révélé être une tribune irremplaçable propice à un échange d'opinions qui guidera nos activités durant toute la session.

L'ouverture du débat général a suivi la journée du souvenir en commémoration des attentats du 11 septembre. Pendant tout le débat, nous nous sommes rappelés qu'il était indispensable de maintenir l'unité sans précédent de la coalition antiterroriste et de poursuivre notre lutte commune contre le terrorisme international. Je ne me souviens pas avoir entendu une déclaration qui ait omis de mentionner la lutte contre le terrorisme et l'importance de se pencher sur les questions connexes au terrorisme comme étant des priorités absolues.

Le débat de cette année a eu un impact important sur l'état des affaires internationales. J'en veux pour preuve l'évolution de la situation en Iraq. Le temps et les actions concrètes montreront si l'offre faite par l'Iraq est vraiment digne de foi. J'espère toutefois que l'appel en faveur du multilatéralisme et du respect des résolutions de l'ONU, qui a été exprimé avec éloquence au sein de cette Assemblée, inspirera les politiques futures à l'égard de l'Iraq.

Il est plus que jamais urgent de régler le conflit israélo-palestinien, et cela a représenté une préoccupation majeure pour la plupart des orateurs. Les dernières négociations du Quatuor ont présenté un plan de campagne en trois phases en vue de réaliser la vision partagée de deux États – Israël et la Palestine – vivant côte à côte dans la paix et dans la sécurité. La reconnaissance des dimensions sécuritaire, politique, économique, humanitaire et institutionnelle fait partie intégrante de ce plan. Il n'est bien sûr pas nécessaire de souligner que l'appui à tous les efforts du Quatuor diplomatique et le respect de ses décisions de la part des deux parties sont indispensables pour des progrès futurs et qu'un travail plus détaillé doit encore être réalisé.

Lors du débat général de l'année dernière, l'Afghanistan était un pays ravagé par la guerre avec des dirigeants qui oppriment leurs propres citoyens. Ce pays abritait l'organisation terroriste la plus méprisable du monde. Les mutations qui ont eu lieu en Afghanistan depuis lors sont sans précédent. Au premier jour de notre débat, le Président démocratiquement élu d'un pays complètement

différent s'est adressé à cette Assemblée. Malgré tous les progrès qui ont été réalisés aujourd'hui, l'Afghanistan se heurte encore à un grand nombre de défis en matière de sécurité et a vraiment besoin d'une aide humanitaire continue et d'une assistance au développement. La communauté internationale et les principaux donateurs ont joué, et doivent continuer de jouer, un rôle décisif dans les changements positifs qui ont eu lieu en Afghanistan.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention les déclarations des représentants relatives au développement économique et à la prospérité de leurs pays et régions. Le message était clair et explicite : il ne saurait y avoir de développement et de prospérité sans paix et sans stabilité. Nous devons nous employer durant la présente cinquante-septième session de l'Assemblée générale à examiner plus avant des questions telles que l'élimination de la pauvreté, le VIH/sida, la répartition équitable des bienfaits de la mondialisation et la conservation de l'environnement et à y faire face.

Pour examiner ces questions, de nombreux orateurs ont souligné qu'il était nécessaire de concentrer nos efforts sur les objectifs à atteindre et sur les calendriers qui ont été énoncés dans les objectifs en matière de développement du millénaire. Il est temps de traduire les résultats de Monterrey et de Johannesburg par des politiques et des mesures concrètes véritablement réalistes.

Au cours du débat général de cette année, une attention tout à fait particulière a été accordée au développement de l'Afrique et à son avenir, notamment l'appui de l'ONU à la récente initiative du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. J'attache une grande importance aux conclusions de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur le NEPAD. Je pense que toutes ces questions sur l'Afrique et son développement sont des questions qui resteront au premier rang de nos préoccupations.

Tout au long du débat, les orateurs ont exprimé leur appui à l'égard du processus continu de réforme de l'ONU. Plusieurs d'entre vous s'attendent à ce que l'on redéfinisse et que l'on rationalise le rôle et la fonction de l'Assemblée générale, et à ce que les débats visant à assurer une représentation plus équitable au sein du Conseil de sécurité se poursuivent.

En terminant, je voudrais remercier tous les membres de leur participation active, grâce à laquelle notre débat a été fructueux et couronné de succès. J'apprécie le fait qu'un grand nombre d'orateurs – même si ce ne sont pas tous les orateurs – ont respecté, dans un large mesure, la limite de temps de 15 minutes fixée. Je suis convaincu que des déclarations plus courtes et plus complètes ont un impact plus grand et moins ambigu que des déclarations trop longues qui traitent de nombreuses questions, nationales et internationales, et elles rendent également nos travaux beaucoup plus efficaces. J'apprécie également beaucoup l'appui et l'assistance que le Secrétariat a apportés à nos débats. Je remercie aussi la ville de New York et le pays hôte de leur hospitalité et des mesures de sécurité qui ont été prises.

Je n'ai pu faire porter mes brèves observations sur toutes les vues, idées et initiatives différentes qui ont été exprimées durant le débat. Nous traiterons de vos préoccupations lors des prochaines séances plénières de l'Assemblée générale et des grandes Commissions. Je suis convaincu que nos travaux se poursuivront de façon très constructive et productive.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 9 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Adoption de l'ordre du jour, organisation des travaux et répartition des points inscrits à l'ordre du jour

- a) Premier rapport du Bureau (A/57/250)**
- b) Demande d'inscription d'un point additionnel : note du Secrétaire général (A/57/231)**

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant examiner le premier rapport du Bureau, qui a été publié sous la cote A/57/250. Je me référerai aux sections et paragraphes spécifiques du rapport qui contiennent des recommandations présentées à l'Assemblée pour examen.

Au paragraphe 2 de son rapport, le Bureau attire l'attention de l'Assemblée générale sur les dispositions figurant dans les annexes V, VI, VII et VIII du règlement intérieur de l'Assemblée.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note de ces dispositions?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons à présent examiner la section II du rapport, qui a trait à l'organisation de la session. Nous commencerons par la section II.B, qui a trait à la rationalisation des travaux.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note des dispositions des paragraphes 12 et 13 concernant les grandes commissions?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant examiner la section II.C, qui porte sur la date d'ouverture et la date de clôture de la session. Au paragraphe 14, le Bureau recommande que la cinquante-septième session de l'Assemblée se termine le lundi 8 septembre 2003.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve cette recommandation?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Au paragraphe 15, le Bureau recommande que la cinquante-septième session soit suspendue au plus tard le mercredi 11 décembre 2002.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve cette recommandation?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Au paragraphe 16, le Bureau fait une recommandation concernant l'achèvement des travaux des grandes commissions au cours de la partie principale de la session.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve cette recommandation?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Le paragraphe 17 concerne la nouvelle date d'observation de la Journée internationale de la paix.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note du paragraphe 17?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant la section II.D relative à l'horaire des séances.

Au paragraphe 19, le Bureau recommande à l'Assemblée générale – afin d'éviter que les séances ne commencent avec du retard – de lever l'obligation concernant le nombre des membres qui doivent être présents pour que le Président puisse déclarer la séance ouverte et permettre le déroulement du débat – un tiers au moins dans le cas des séances plénières et un quart au moins dans celui des séances des grandes commissions.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve cette recommandation?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : À cet égard, je souscris fermement à la suggestion pratique qui a été faite lors des précédentes sessions, à savoir que chaque délégation désigne une personne qui devra être présente à l'heure prévue. Si des progrès ont été signalés à ce sujet, il y a encore des améliorations à faire. J'espère sincèrement que toutes les délégations coopéreront.

Au paragraphe 20, le Bureau recommande que l'on rappelle aux délégations l'extrême importance de la ponctualité.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve cette recommandation?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : La section II e) traite du débat général. Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note du paragraphe 21?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : La section II f) traite de l'élection du président, des vice-présidents, des présidents des grandes commissions et d'autres membres des bureaux des grandes commissions. Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note du paragraphe 23?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant à la section II g). Nous considérerons d'abord le paragraphe 24. Puis-je considérer que

l'Assemblée générale prend note du Règlement intérieur mentionné au paragraphe 24?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant au paragraphe 25. Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note des dispositions concernant les explications de vote et le droit de réponse figurant au paragraphe 25?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant au paragraphe 26. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite limiter les motions d'ordre à cinq minutes, comme cela est recommandé au paragraphe 26?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant aux paragraphes 27 et 28. Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note des paragraphes 27 et 28 sur la durée des déclarations ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant au paragraphe 29. Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note du paragraphe 29 sur les déclarations de clôture ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : La section II.H a traité aux comptes rendus de séances. Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve les recommandations figurant aux paragraphes 31 et 33?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : La section II.I a traité aux résolutions. Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note des dispositions figurant aux paragraphes 34 à 36?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : La section II.J traite de la documentation. Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note des paragraphes 37 à 45?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : La section II.K traite des questions se rapportant au budget-

programme. Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note des dispositions figurant aux paragraphes 46 à 51, sur les incidences des propositions sur le budget-programme et les services de conférence?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : La section II.L traite des manifestations et réunions commémoratives. Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve les recommandations figurant aux paragraphes 52 et 53 à propos de la longueur des déclarations et de la tenue des manifestations et réunions commémoratives?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite maintenant l'Assemblée générale à examiner la section II.M qui traite des conférences spéciales. Puis-je considérer que l'Assemblée prend note des paragraphes 54 et 55?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite à présent les représentants à examiner la section III du rapport, « Observations au sujet de l'organisation des travaux de l'Assemblée générale ».

Au paragraphe 57, le Bureau recommande à l'Assemblée générale de fixer une date pour l'ouverture et la durée du débat général. Puis-je considérer que l'Assemblée prend note du paragraphe 57?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je pense qu'en fait, l'Assemblée générale devrait accorder un intérêt particulier à cette question, dans le contexte de nos débats futurs sur la revitalisation de l'Assemblée générale.

Au paragraphe 58, le Bureau porte à l'attention de l'Assemblée générale une question liée à la date de la tenue des manifestations et des réunions commémoratives qui ont lieu lors de la plénière. L'Assemblée générale vient d'approuver la recommandation du Bureau, telle qu'elle figure au paragraphe 53, que les manifestations et réunions commémoratives se tiennent autant que possible immédiatement après le débat général. Mais au cours des récentes années, l'Assemblée générale a pris des décisions qui ont fait que des manifestations et

réunions commémoratives se tiennent vers la fin de la partie principale de la session ordinaire, au moment où l'Assemblée devrait examiner les rapports des grandes commissions et achever tous les travaux restants de la plénière avant la suspension de décembre, imposant ainsi le report de la date de suspension des travaux. Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note du paragraphe 58?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Comme les membres le savent, à la cinquante-septième session, l'Assemblée générale consacra plusieurs séances plénières, vers la fin du mois de novembre et au début du mois de décembre, à des manifestations et réunions commémoratives, au moment où l'Assemblée devrait examiner les rapports des grandes commissions et ralentir ses travaux.

En outre et comme souligné au paragraphe 15 du rapport, cela a également engendré le report de la date de suspension de décembre.

Je demande à tous les membres de tenir compte de ces aspects lors de l'examen de propositions sur la date des manifestations ou réunions commémoratives à organiser en plénière, lors des futures sessions.

Aux paragraphes 59 et 60, le Bureau attire l'attention de l'Assemblée générale plus de 48 heures sont nécessaires pour que le Secrétaire général examine les incidences sur le budget-programme des projets dont l'Assemblée générale est saisie. En outre, pour des propositions ayant des incidences sur le budget-programme, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et la Cinquième Commission ont également besoin de délais suffisants pour examiner les incidences d'un projet de résolution sur le budget-programme, avant que l'Assemblée puisse se prononcer sur ce projet. Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note des paragraphes 59 et 60?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Au paragraphe 61, le Bureau attire l'attention de l'Assemblée générale sur le fait qu'à certaines occasions, les projets de résolution ont dû être soumis bien avant leur examen, pour qu'ils puissent être distribués le jour précédant l'examen, conformément à l'article 78 du Règlement intérieur. Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note du paragraphe 61?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Au paragraphe 62, l'attention de l'Assemblée générale est attirée sur le fait qu'il est donc conseillé aux délégations de soumettre les propositions suffisamment à l'avance pour éviter le report de leur examen et de leur mise aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note du paragraphe 62?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je demanderais donc aux membres de faire tout leur possible pour veiller à ce que les projets de résolution soient soumis à temps à l'Assemblée générale et aux grandes commissions.

Nous passons maintenant à la section IV du rapport du Bureau relatif à l'adoption de l'ordre du jour. Cette section commence au paragraphe 63. J'insiste sur le fait que, pour le moment, nous ne parlons pas du fond d'une question quelle qu'elle soit.

Nous passons maintenant au paragraphe 71 du rapport du Bureau. En ce qui concerne le paragraphe 71, le Bureau a décidé de reporter l'examen de l'inscription du point 52 du projet d'ordre du jour (Question de l'île comorienne de Mayotte).

Au paragraphe 72, le Bureau a décidé de recommander que l'examen du point 85 du projet d'ordre du jour (Question des îles malgaches Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India) soit renvoyé à la cinquante-huitième session et que ce point soit inscrit à l'ordre du jour provisoire de cette session.

Puis-je considérer que l'Assemblée approuve cette recommandation?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Au paragraphe 73, en ce qui concerne le point 167 du projet d'ordre du jour (Octroi à la Banque asiatique de développement du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale), le Bureau recommande son inscription à l'ordre du jour de la présente session.

Puis-je considérer que l'Assemblée approuve cette recommandation?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Au paragraphe 75, le Bureau a décidé de ne pas recommander l'inclusion du point 169 du projet d'ordre du jour.

Je crois comprendre que le représentant de la Gambie souhaite prendre la parole sur cette question.

Je donne la parole au représentant de la Gambie.

M. Grey-Johnson (Gambie) (*parle en anglais*) : Je me réfère à la question de la République de Chine à Taiwan qui a été débattue pendant la réunion du Bureau du 11 septembre 2002. Nous regrettons que les délégations n'aient eu que deux minutes pour intervenir sur ce point de l'ordre du jour pendant une période qui était limitée en raison des différentes manifestations qui étaient prévues plus tard dans la soirée ainsi que le lendemain.

Généralement, le débat du Bureau se tient sur une période de deux jours. Ma délégation souhaite faire consigner le fait que les contraintes de temps étaient la seule raison pour limiter les orateurs à deux minutes, et qu'en aucun cas ceci ne devrait créer de précédent pour la conduite des débats futurs du Bureau. C'est l'avis de tous les États Membres qui ont parrainé la lettre portant sur la question de la République de Chine à Taiwan.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Gambie. Je voudrais dire que, comme le représentant de la Gambie le sait fort bien, la limite de temps de deux minutes a été décidée par le Bureau, dont la Gambie est membre. Cette décision a été prise en raison du très grand nombre d'orateurs inscrits – 87 en tout – et du temps limité dont nous disposons. Je voudrais également souligner qu'ayant introduit cette requête, le représentant de la Gambie n'a pas été limité dans son intervention. J'ai l'intention de faire respecter les décisions des États Membres concernant les limites de temps pour les interventions, car je crois qu'elles contribueront à l'efficacité de nos travaux.

Je donne la parole au représentant de Tuvalu.

M. Sopoaga (Tuvalu) (*parle en anglais*) : Nous respectons pleinement la décision du Bureau et la recommandation que vous venez de communiquer à l'Assemblée générale. Toutefois, je voudrais vivement appuyer la demande de précision que vient de formuler le représentant de la Gambie et dire que nous comprenons que la règle des deux minutes qui a été

adoptée au Bureau pour débattre de cette question importante ne constituera pas un précédent pour l'avenir. Nous nous alignons pleinement sur les parrains de cette question pour inscrire la question de la République de Chine à Taiwan à l'ordre du jour de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale.

J'aimerais lancer un appel pour que les droits des Membres à évoquer des questions qui leur sont importantes soient reconnus à l'avenir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de Tuvalu de sa remarque. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Khairat (Égypte) (*parle en anglais*) : Je suis navré de prendre la parole à cette heure tardive. Je serais très bref.

(*l'orateur poursuit en arabe*)

Ma délégation approuve le rapport présenté par le Bureau pour ce qui est de l'organisation des travaux de l'Assemblée générale. Je voudrais exprimer ce qui suit pour ce qui est de notre participation aux travaux du Bureau. La délégation égyptienne n'a pas été en mesure de participer aux débats la semaine dernière lorsque le Bureau a examiné le point 169 du projet d'ordre du jour concernant la représentation de la République de Chine à Taiwan à l'ONU. Notre absence du débat était due au fait que nous participions au débat général de l'Assemblée générale ainsi qu'à nombre de réunions ministérielles qui se sont tenues en même temps que le débat général.

Ma délégation voudrait affirmer avant l'adoption du paragraphe 75 que la République arabe d'Égypte affirme et soutient que le Gouvernement de la République populaire de Chine est le seul représentant légitime du peuple chinois.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Égypte de sa remarque. Nous passons à présent à l'ordre du jour dont le Bureau recommande l'adoption par l'Assemblée générale.

Conformément à la pratique habituelle, nous suivrons la numérotation figurant au paragraphe 76 du rapport du Bureau (document A/57/250) et, le cas échéant, nous examinerons les points de façon regroupée. Je souhaiterais rappeler aux membres que, pour le moment, nous ne parlons pas du fond d'une question quelle qu'elle soit.

Les points 1 à 3 ont déjà fait l'objet d'une décision.

Nous passons maintenant aux points 4 à 8. Puis-je rappeler aux délégations que nous ne traitons que de la question de l'inscription de ces points?

Puis-je considérer que ces points sont inscrits à l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Le point 9 a déjà fait l'objet d'une décision.

Nous passons ensuite aux points 10 à 164 dont le Bureau a recommandé l'inscription à l'ordre du jour.

Puis-je considérer que ces points sont inscrits à l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : S'agissant des points 165 et 166, les membres se souviendront que l'Assemblée générale a déjà décidé d'inscrire ces points à l'ordre du jour de la présente session.

Nous passons maintenant à la section V du rapport du Bureau sur la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note des dispositions figurant aux paragraphes 77 et 80?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant examiner les recommandations figurant aux paragraphes 83 à 86. Nous les examinerons une à une.

Avant de poursuivre, je rappelle aux membres que le numéro des points est celui indiqué dans l'ordre du jour figurant au paragraphe 76 du rapport dont nous sommes saisis, à savoir le document A/57/250.

Nous examinons tout d'abord la recommandation figurant au paragraphe 83 a), qui concerne le point 10, intitulé « Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation ».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note du paragraphe 83 a)?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant au paragraphe 83 b), qui concerne le point

12, intitulé « Rapport du Conseil économique et social ».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve cette recommandation?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous passons ensuite à la recommandation figurant au paragraphe 83 c), qui concerne le point 19, intitulé « Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve cette recommandation?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous passons à la recommandation figurant au paragraphe 83 d), qui concerne le point 22 h), intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union inter-parlementaire ».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve cette recommandation?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous passons ensuite au paragraphe 83 e), qui concerne le point 23, intitulé « Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel ».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note du paragraphe 83 e)?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous passons ensuite au paragraphe 83 f), qui concerne le point 25, intitulé « Les océans et le droit de la mer ».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note du paragraphe 83 f)?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous passons ensuite à la recommandation figurant au paragraphe 83 g), qui concerne le point 39, intitulé « Question des îles Falkland (Malvinas) ».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve cette recommandation?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous passons au paragraphe 83 h), qui concerne le point 41, intitulé « Examen et évaluation finals du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 ».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note du paragraphe 83 h)?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous passons ensuite au paragraphe 83 i), qui concerne le point 43, intitulé « Suite à donner aux résultats de la session extraordinaire consacrée aux enfants ».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve cette recommandation?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Concernant le paragraphe 83 j) relatif au point 54, intitulé « Question de Chypre », le Bureau recommande à l'Assemblée générale de prendre à une date appropriée durant la session une décision sur l'attribution de cette question.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve cette recommandation?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant à la recommandation figurant au paragraphe 84, qui concerne le point 66, intitulé « Désarmement général et complet ».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve la recommandation relative au point 66 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous passons ensuite à la recommandation figurant au paragraphe 85 a), qui concerne le point 98, intitulé « Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille ».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note du paragraphe 85 a)?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant à la recommandation figurant au

paragraphe 85 b), qui concerne le point 102, intitulé « Promotion de la femme ».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve cette recommandation?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant à la recommandation figurant au paragraphe 86 a), qui concerne le point 165, intitulé « Octroi à la Banque asiatique de développement du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale ».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite renvoyer ce point à la Sixième Commission?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant à la recommandation figurant au paragraphe 86 b), qui concerne le point 166, intitulé « Octroi au Centre international pour la formulation de politiques en matière de migrations du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale ».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite renvoyer ce point à la Sixième Commission?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant passer au paragraphe 87 du rapport du Bureau. J'invite les membres à passer à la liste des points recommandés par le Bureau pour examen en séance plénière.

Compte tenu des décisions qui viennent être adoptées, puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve la répartition des points énumérés au paragraphe 87 du rapport du Bureau qui seront examinés directement en séance plénière?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant à la liste des points dont le Bureau a recommandé le renvoi à la Première Commission.

Compte tenu des décisions qui viennent d'être adoptées, puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve le renvoi à la Première Commission des points proposés au paragraphe 87 du rapport du Bureau?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant à la liste des points dont le Bureau a recommandé le renvoi à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission).

Compte tenu des décisions qui viennent d'être adoptées, puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve le renvoi à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation des points proposés au paragraphe 87 du rapport du Bureau?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous en venons maintenant à la liste des points dont le Bureau a recommandé le renvoi à la Deuxième Commission.

Compte tenu des décisions qui viennent d'être adoptées, puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve le renvoi à la Deuxième Commission des points proposés au paragraphe 87 du rapport du Bureau?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous abordons maintenant la liste des points dont le Bureau a recommandé le renvoi à la Troisième Commission.

Compte tenu des décisions qui viennent d'être adoptées, puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve le renvoi à la Troisième Commission des points proposés au paragraphe 87 du rapport du Bureau?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Compte tenu des décisions qui viennent d'être adoptées, puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve le renvoi à la Cinquième Commission des points proposés au paragraphe 87 du rapport du Bureau?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Enfin, nous passons à la liste des points dont le Bureau a recommandé le renvoi à la Sixième Commission.

Compte tenu des décisions qui viennent d'être adoptées, puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve le renvoi à la Sixième Commission des points proposés au paragraphe 87 du rapport du Bureau?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé son examen du premier rapport du Bureau.

L'Assemblée générale va maintenant examiner une demande présentée par le Secrétaire général dans le document A/57/231.

Comme cela est indiqué dans sa note, le Secrétaire général a été informé de la démission d'un membre du Comité des pensions du personnel des Nations Unies.

L'Assemblée générale sera donc appelée durant sa session en cours à nommer une personne qui sera chargée d'exercer les fonctions de membre du Comité pendant la période restant à courir jusqu'à la date d'expiration du mandat de la personne qui a démissionné et à cette fin, le Secrétaire général demande d'inscrire à l'ordre du jour un point intitulé « Nomination d'un membre du Comité des pensions du personnel des Nations Unies », au titre du point 17 (Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations).

Si je n'entends pas d'objection, compte tenu de l'urgence de cette demande, je considérerai que l'Assemblée générale accepte de déroger aux dispositions pertinentes de l'article 40 du Règlement intérieur, qui veulent que le Bureau se réunisse sur la question de l'inscription de cette question à l'ordre du jour.

Il n'y a pas d'objection.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale, sur la proposition du Secrétaire général, souhaite inscrire à l'ordre du jour de la présente session une question additionnelle intitulée « Nomination d'un membre du Comité des pensions du personnel des Nations Unies », au titre du point 17 intitulé « Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations »?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Ce point est donc inscrit en tant que point 17 j).

Il est suggéré que ce point soit renvoyé à la Cinquième Commission. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite renvoyer ce point à la Cinquième Commission?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé ses travaux pour aujourd'hui. Je tiens à remercier tous les membres de l'Assemblée de leur coopération.

Chaque grande Commission recevra la liste des points de l'ordre du jour qui lui ont été renvoyés afin qu'elle puisse commencer à organiser ses travaux conformément à l'article 99 du Règlement intérieur.

La séance est levée à 19 h 15.